

# BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale



nouvelle série n° 29

2013

EN COUVERTURE

Mairie et Eglise de Sceaux (milieu XIXe siècle)

Lithographie – J. Arnoud, d'après Chapuy  
de gauche à droit : entrée du jardin de la Ménagerie  
ancienne Mairie, bâtiment de la gare, corps de garde,  
Église avant la reconstruction de la flèche

# BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

---

NOUVELLE SÉRIE N° 29

2013

## SOMMAIRE

### TRAVAUX ET RECHERCHES

- L'Institut Universitaire de Technologie de Sceaux ..... p.1  
Martine Grigaut
- Les cerfs du parc de Sceaux ..... p.10  
Marianne de Meyenbourg
- Sceaux sous l'occupation allemande 1940-1944 ..... p.32  
Martine Grigaut, Pierre Jaillard

### COMPTE RENDU DE VISITE

- Les « Amis de Sceaux se retrouvent par un froid glacial pour une visite longtemps  
projetée à l'Assemblée nationale ..... p.55  
Micheline Henry
- Si les Mouilleboeufs m'étaient contés ..... p.64  
Thierry Dindeleux

ÉPHÉMÉRIDES ..... p.69

VIE DE L'ASSOCIATION ..... p.72

Rapport moral 2012 ..... p.72  
Martine Grigaut

In Memoriam ..... p.74  
Françoise Petit, Micheline Henry, Martine Grigaut

## LES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale fondée en 1924

La société des Amis de Sceaux a pour objet de rechercher, de recueillir, d'inventorier tous documents, témoignages, souvenirs concernant la ville de Sceaux et sa région et de les mettre à la disposition du public.

Elle a son siège à la Bibliothèque municipale, 7, rue Honoré de Balzac, 92330.

Tél. 01 41 13 77 98

email : [lesamisdesceaux@orange.fr](mailto:lesamisdesceaux@orange.fr)

site : [amis-de-sceaux.org](http://amis-de-sceaux.org)

---

<b>Présidente d'honneur</b>	Thérèse Pila
<b>Présidente</b>	Martine Grigaut
<b>Vice-présidentes</b>	Jacqueline Combarnous, Micheline Henry
<b>Secrétaire générale</b>	Hélène Frechin
<b>Secrétaire générale adjointe</b>	Claire Balland
<b>Trésorier</b>	Jean-Bernard Festal
<b>Membres d'honneur</b>	Erwin Guldner †, Renée Lemaître †
<b>Membre de droit</b>	Jean-Philippe Allardi

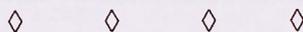
### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claire Balland, Claude Barrère, Jeanne Beaugrand, Jean-Pierre Bornet, Martine Capet, Jacqueline Combarnous, Thierry Dindeleux, Maud Espérou, Jean-Bernard Festal, Françoise Flot, Hélène Frechin, François Garapon, Jean-Luc Gourdin, Martine Grigaut, Micheline Henry, Pierre Jaillard, Annie Marsh, Marianne de Meyenbourg, Françoise Petit, Bruno Philippe, Thérèse Pila, Catherine Rhein, Micheline Suard.

### Cotisation

Membre bienfaiteur	Par couple	Individuelle
A partir de 40 €	30 €	25 €

Une permanence de l'Association est ouverte, dans la salle du fonds local de la Bibliothèque municipale, les premier et troisième samedis de 14 h. à 17 h. et les jeudis de 16h. à 18h.30, excepté pendant les vacances scolaires.



**Bulletin des Amis de Sceaux**

Revue annuelle paraissant au printemps

ISSN 0758-8151

**Directeur de la publication** Martine GRIGAUT  
Composition et mise en page MICRO UNIVERSITE  
Impression

**Prix au numéro : 12 €**

*Le Bulletin est servi gratuitement à tous les adhérents*

# L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE SCEAUX

---

Pendant longtemps l'enseignement supérieur fut représenté à Sceaux par les classes préparatoires du lycée Lakanal et par l'École polytechnique féminine connue sous le nom d'E.P.F.

En 1968, Sceaux accueille l'U.E.R ou Unité d'Études et de Recherches de Droit et en 1970 l'IUT. La création de ces deux établissements résulte de la volonté du Gouvernement de délocaliser en banlieue les universités parisiennes à l'étroit dans leurs locaux, et d'offrir aux étudiants, dans de nouvelles structures, des formations innovantes.

La possession par le ministère de l'Éducation nationale de terrains sur le territoire de Sceaux et les facilités de communication avec le « cœur » universitaire de Paris ont permis l'implantation de ces deux pôles universitaires

### Les origines de l'IUT

Les Instituts Universitaires de Technologie [IUT] ont été créés en 1966 par le plan Fouchet du nom du ministre de l'Éducation nationale. Ils ont pour mission d'offrir aux étudiants une formation professionnalisante débouchant sur l'obtention d'un diplôme universitaire de technologie [DUT].

Dès février 1968, la ville de Sceaux a rétrocédé à l'État (ministère de l'Éducation nationale) un terrain d'une superficie de 8124 m<sup>2</sup> situé boulevard Desgranges pour y implanter un I.U.T.

Les travaux débutent en mai 1968. Après les mouvements étudiants de ce mois de mai, les locaux construits servent à abriter l'U.E.R ou Unité d'Études et de Recherches de Droit préfigurant la faculté Jean Monnet<sup>1</sup> suite à une décision du gouvernement.



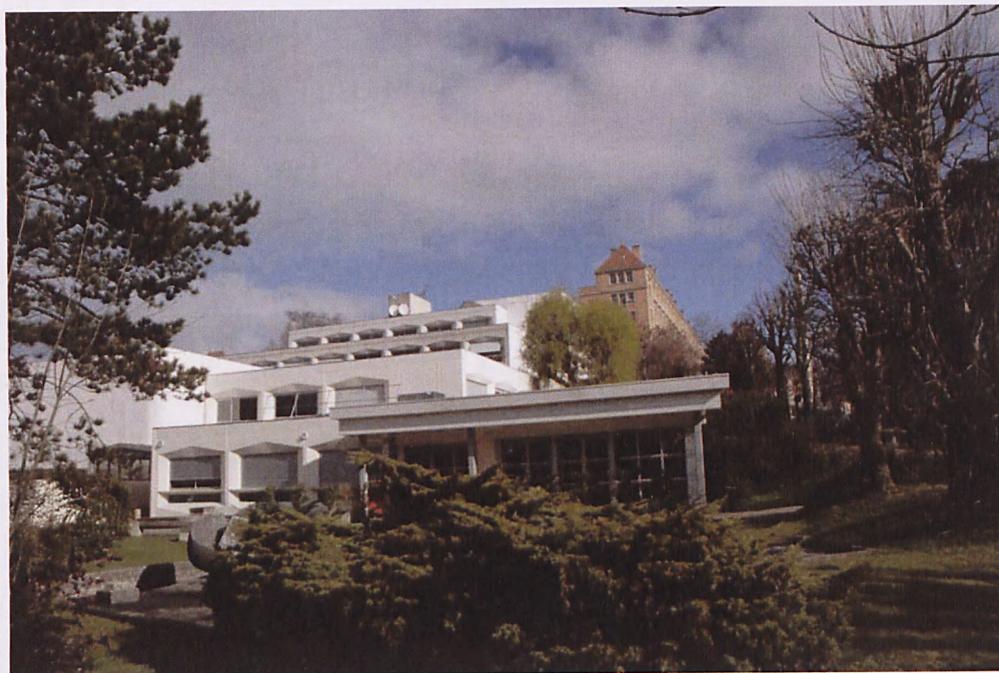
Démolition du château des Imbergères.  
Le terrain libéré sera occupé par l'IUT.  
(cliché Amis de Sceaux)

---

<sup>1</sup> Maud Espérou « Quand Sceaux s'ouvre à l'enseignement supérieur », *Bulletin des Amis de Sceaux*, 2012, n°28, p.44-51.

L'IUT est finalement bâti à partir de 1969, avenue Cauchy sur des terrains possédés par l'Éducation nationale en contrebas du lycée Marie Curie.

Les architectes R. Egger et J. J. Royer sont chargés des travaux qui entraînent la destruction du lavoir communal datant du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les bancs du jardin de l'IUT, proviennent des pierres du rebord du lavoir laissées sur place.



Vue de l'IUT.  
(cliché IUT droits réservés)

### **Les débuts de l'IUT**

L'IUT ouvert le 5 octobre 1970, ne comporte à l'origine que deux départements : le département Administration des Collectivités Publiques et des Entreprises [ACPE], aujourd'hui nommé Gestion des Entreprises et des Administrations [GEA1] et le département Techniques de Commercialisation [TC]. Il prépare au DUT après deux ans d'études.

Prévu pour 900 étudiants, l'établissement « trop grand pour les deux départements qui y cohabitaient »<sup>2</sup> n'accueille que 144 étudiants dont 4 Scéens. Il est dirigé par Madame Saunier-Seité de 1970 à 1973.

---

<sup>2</sup> Daniel Schlienger, « Si l'IUT m'était conté », *k@feuille- Le Journal de l'IUT de Sceaux*, n° 6 - janvier 2012, p.14.

Alice Saunier-Seité (1925-2003), doyen de la faculté de lettres de Brest de 1968 à 1969, est la première femme à occuper un tel poste. De 1970 à 1973, elle est le premier directeur de l'IUT de Sceaux. Elle devient ensuite recteur de l'Académie de Reims à partir septembre 1973.



En 1976, débute sa carrière ministérielle : Secrétaire d'État aux Universités, puis Ministre aux Universités et enfin Ministre déléguée à la Famille de mars à mai 1981.

Un de ses ouvrages *Remettre l'État à sa place* figure dans le catalogue de la bibliothèque de l'IUT, riche de 7 000 à 8 000 volumes et qui couvrent tous les champs du savoir<sup>3</sup>

Ceux qui l'ont côtoyée comme directeur se souviennent d'une femme à la forte personnalité s'occupant elle-même de l'embellissement des locaux, voulant faire de l'établissement un pôle d'excellence.

Alice Saunier Seité,  
(cliché IUT droits réservés)

Elle recrute directement des enseignants de l'École normale supérieure de Cachan et fait appel à d'anciens élèves de l'E.N.A. dont Lionel Jospin.

Lionel Jospin est le premier directeur du département ACPE. Il se dépense sans compter au sein de l'IUT, non seulement comme professeur mais aussi comme chef de département, principalement « lors des réunions de conseil (de l'IUT) où affronter Alice Saunier-Seité n'était pas une sinécure ». <sup>4</sup> Et sa collègue, Françoise Quairel Lanoizelée d'ajouter : « Difficile dans cette période où nous nous sentions les pionniers d'un cursus innovant de séparer l'engagement dans le travail et dans l'amitié. Quelques grèves et opposition à la politique d'Alice Saunier-Seité, d'abord comme directeur de l'IUT et ensuite comme Ministre des Universités ont aussi été de forts moments de complicité ». <sup>5</sup>

En 1981, Lionel Jospin quitte l'IUT pour la carrière politique que l'on connaît.

Il est incontestable que ces deux personnalités, devenues par la suite femme et homme politiques, ont durablement marqué l'histoire de l'établissement. Il n'est pas anodin que sur le site de l'IUT, dans la page *Historique* figure le rappel des fonctions exercées par Alice Saunier-Seité et l'ancien Premier Ministre Lionel Jospin.

Ce dernier a accepté de nous relater les souvenirs de son passage à l'IUT de Sceaux comme professeur et directeur de département.

<sup>3</sup> Renseignements aimablement fournis par Madame Claire Lauga, responsable de la bibliothèque de l'IUT.

<sup>4</sup> Daniel Schlienger, « Si l'IUT m'était conté », *l@feuille- Le Journal de l'IUT de Sceaux*, n°6 - janvier 2012, p.14.

<sup>5</sup> Françoise Quairel Lanoizelée, « Si l'IUT m'était conté », *l@feuille- Le Journal de l'IUT de Sceaux*, n°6 - janvier 2012, p. 14.

LIONEL JOSPIN

*ancien*

Chers « Amis de Sceaux »,

Si j'étais un étudiant de vingt ans quand j'ai découvert Sceaux par son Parc où je venais courir depuis la Résidence d'Antony voisine, j'avais plus de trente ans quand je devins professeur dans son IUT naissant.

À l'automne 1970, celui-ci s'était ouvert dans un intéressant bâtiment blanc, sous l'impulsion d'une forte personnalité universitaire de l'époque : Madame Alice Saunier-Seïté.

J'avais —pour être libre— quitté la diplomatie depuis un an. Je voulais enseigner. J'ai été choisi comme professeur d'économie et directeur du département de gestion.

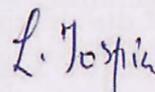
Alors, tout était à créer. Dans le cadre de programmes souples —les IUT étaient encore une expérience pilote—, nous devions choisir nos étudiants, inventer une pédagogie, forger l'équipe des enseignants titulaires, intégrer les vacataires porteurs d'une compétence professionnelle, nouer enfin des liens avec les entreprises prêtes à offrir des stages, voire des emplois.

Avec les enseignants et les personnels administratifs, nous étions portés par un esprit d'élaboration collective. Et, le département restant de taille modeste, nos contacts avec les étudiants, même hors des cours, étaient riches. J'ai connu là des années passionnantes.

La onzième année, alors que n'était pas encore venue la routine, j'ai dû partir, le 10 mai 1981 ayant entraîné mon élection comme député.

Je n'ai jamais oublié l'IUT de Sceaux où je reviens, de temps à autre, pour ses anniversaires...

Cordialement à vous,



---

Lionel JOSPIN



Lionel Jospin au premier plan face à M Francis Hamon, ancien Directeur.  
Avec l'aimable autorisation de l'ancien Premier ministre  
*(cliché IUT droits réservés)*

## L'organisation des études

Depuis son ouverture, l'IUT, composante de l'Université Paris-Sud 11, a considérablement étoffé son offre d'enseignement dans les domaines des finances et du commerce. Ses directeurs successifs ont manifesté la volonté d'accroître les formations et les voies d'obtention des diplômes.

Aujourd'hui l'établissement comprend 4 départements : deux départements Gestion des entreprises et administration [GEA] et deux départements Techniques de commercialisation [TC] qui préparent au diplôme universitaire de technologie.

À côté de la formation initiale, qui correspond à la poursuite d'études universitaires après l'obtention du baccalauréat, est créé en 1973, un centre de formation continue qui prépare aux mêmes diplômes en un an. Cette formation est réservée à un public particulier : salariés, demandeurs d'emploi et toute personne désireuse de réaliser une reconversion à condition de justifier une interruption de scolarité d'au moins trois années depuis la fin de sa formation initiale.

D'abord situé dans le bâtiment de l'avenue Cauchy, le centre de formation continue est installé depuis octobre 2009 dans les locaux de l'ancienne École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.

En 1993, sous l'impulsion du directeur, Jean-Louis Bon, des enseignants de l'établissement, associés à des collègues de la faculté Jean Monnet, ouvrent un Institut Universitaire Professionnalisé [IUP] qui assure des formations en ingénierie

du commerce et de la vente. Celui-ci ferme en 2007 et ses formations sont intégrées aux licences Economie -Gestion de la Faculté Jean Monnet

Dans le cadre du cursus L.M.D. (licence, master, doctorat), norme européenne de l'enseignement supérieur, l'IUT propose de plus en plus de licences professionnelles ainsi que des masters en partenariat avec la Faculté Jean Monnet.

Comme le fait remarquer le directeur actuel, Jean-Gilles Mbianga « ce partenariat offre des opportunités certaines : partage des locaux et des enseignants »<sup>6</sup>.



M Jean-Gilles Mbianga,  
cliché IUT Droits réservés

Enfin depuis 1998, la voie de l'apprentissage se développe et les étudiants de cette filière ont la possibilité d'obtenir, six diplômes en gestion ou en commerce (DUT, licence professionnelle, master).

À ces formations, s'ajoute la préparation aux diplômes d'université spécialisés en comptabilité et gestion.

L'ouverture à l'international est affirmée ; les étudiants ont l'opportunité de poursuivre leurs études à l'étranger grâce aux programmes Erasmus (Europe) et Crepuq (Québec), Micefa (États-Unis). Parallèlement l'IUT accueille dans le cadre de deux programmes des étudiants vietnamiens et chinois.

Aujourd'hui les étudiants sont accueillis et formés de Bac à Bac + 5 dans le domaine de la gestion, du commerce et du management par une équipe d'enseignants-chercheurs, d'intervenants issus du monde professionnel et par 40 membres du personnel administratif.

### **L'hébergement des étudiants**

Le nombre d'étudiants présents à Sceaux est évalué à près de 9 000, tous établissements d'enseignement supérieur confondus.

1507, dont 66 Scéens, sont inscrits à l'IUT depuis la rentrée 2012.

La rareté des terrains disponibles a retardé la mise en œuvre d'un projet de construction de résidence étudiante. Il faut attendre 1995 pour voir s'élever la résidence *le Tocqueville*, sentier de Fontenay, le long de la Coulée Verte. Mais « des contraintes financières et de gestion ne permettent ni à la Ville ni à l'OPHLM [office public de HLM] de prendre en charge la réalisation de ce projet qui fut alors confiée à la société « Meunier-Promotion ».<sup>7</sup> Les 150 logements ont bien été construits mais

<sup>6</sup> « L'IUT de Sceaux. Une triple passerelle », *Sceaux Magazine*, janvier 2007 n°366 p 4-5.

<sup>7</sup> « L'hébergement des étudiants : une priorité », *Sceaux magazine*, décembre 1994, n°240 p.10 et 11.

revendus quelques années plus tard à des investisseurs particuliers. Dès lors, ils ne sont plus spécifiquement réservés aux seuls étudiants.<sup>8</sup>

La convention, signée le 2 avril 2010 entre la Ville et l'IUT fait allusion aux difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants mais aussi les chercheurs et enseignants. La Ville propose de rechercher en matière de logement des solutions spécifiques à ce public pour mieux l'ancrer dans la cité et renforcer la vocation universitaire de Sceaux.

### L'IUT et la Ville de Sceaux

La convention prévoit aussi l'accueil par la ville, au sein de ses différents services, de stagiaires afin de leur faire acquérir une meilleure connaissance du milieu professionnel et plus spécifiquement celui des collectivités locales.

Enfin pour faciliter les déplacements étudiants l'association Eco-citoyenne de l'IUT de Sceaux [ACEIS] a bénéficié de la part de la ville de l'achat de 10 vélos à charge pour l'ACEIS de trouver des utilisateurs, qui moyennant une somme mensuelle modique peuvent utiliser ce moyen de transport dans des déplacements relativement courts. Cette initiative en date de novembre 2011 est couronnée de succès puisqu'elle doit s'étendre aux autres établissements scéens d'enseignement supérieur.



Depuis sa création en 1970, l'IUT n'a cessé d'élargir l'éventail de ses diplômes pour répondre au plus près aux besoins des professionnels du monde de l'entreprise.

Ses étudiants participent à la joyeuse effervescence de la rue piétonne à l'heure de midi. À l'exemple des autres établissements du supérieur, sa notoriété renforce l'attractivité de la Ville.

Martine Grigaut

*Cet article n'aurait pas pu être écrit sans l'aide que m'ont apportée MMes Palmyre Schreiber, assistante administrative du service Communication pour sa disponibilité et le prêt des panneaux de l'exposition du 40<sup>ème</sup> anniversaire de L'IUT, Claire Lauga, responsable de la bibliothèque, Evelyne Diagne, secrétaire pédagogique du Département GEA1, Aldine Martini, responsable du service Archives-Documentation de la Ville de Sceaux*

*Enfin, la contribution de Monsieur Lionel Jospin, ancien Premier Ministre a enrichi cet article. Qu'il en soit vivement remercié.*

---

<sup>8</sup> Paul Mathis « Un siècle de logement social à Sceaux, 1905-2005 *Bulletin des Amis de Sceaux*, 2006 n°22, p1-34.

« Le ministère de l'Éducation nationale construira un institut universitaire de technologie sur le terrain qu'il possède en contrebas du lycée Marie-Curie ». Ces lignes, tirées du dernier bulletin municipal, annoncent la transformation d'un domaine tombé dans un regrettable état d'abandon.

Il s'agit pourtant de lieux dont la petite histoire n'est pas sans éclat. Nous nous proposons d'y glaner ceux qui entreprendraient d'y faire une dernière promenade, avant la transformation radicale du paysage.

Dans les premières années de ce siècle, le terrain limité par les voies actuellement dénommées avenue Cauchy, avenue Alphonse-Cherrier, rue Constant-Pilate et rue Emile-Moréat se partageait entre deux propriétés : l'une, au nord, dans l'enceinte actuelle du Lycée Marie-Curie, appartenait à la famille de l'Escalopier ; l'autre, au sud, beaucoup plus vaste, car elle s'étendait à l'est jusqu'à la rue de la Chrétienté, à l'ouest jusqu'au chemin des Torques, et au midi jusqu'au fond de la vallée, était le domaine dit des Imbergères. Un passage séparait les deux propriétés, conduisant à un abreuvoir et à un lavoir dont les emplacements sont encore visibles, au bout d'un cul de sac entouré de tous côtés par le parc des Imbergères, dans lequel il pénétrait comme une sonde.

De la propriété de l'Escalopier subsiste — et subsistera — la maison d'habitation, affectée aujourd'hui au logement du personnel du Lycée Marie-Curie. L'aile droite à l'aspect extérieur d'une chapelle, et, effectivement, c'était jadis une chapelle à laquelle on se rendait processionnellement le jour de la Fête-Dieu. La rue des Imbergères ne portait-elle pas, autrefois, le nom de rue de la Procession ? La demeure date du XVII<sup>e</sup> siècle. Après la révolution, elle appartient à Marie Jacques de Bure, libraire de l'Institut, dont une fille épouse Augustin Louis Cauchy, mathématicien « de classe internationale » (dirait-on aujourd'hui), mais aussi légitimiste forcené, qui émigra en 1830 pour servir de précepteur au duc de Bordeaux : ce qui lui valut le titre de baron décerné par le roi déchu Charles X. Une plaque récemment apposée sur l'aile nord rappelle que Cauchy y mourut. Dans ses dernières années, il avait fondé à Sceaux l'école des frères et la conférence de Saint Vincent de Paul. Ses restes reposent au cimetière de la ville, dans une tombe toute simple.

Le château des Imbergères fut éventré en 1939 au moment de la percée de l'avenue Cauchy ; mais, à la veille d'être sacrifié aux besoins de la circulation, il connaissait déjà la pire des déchéances, avant été transformé en atelier et en dépôt de tonnellerie. Qui aurait alors soupçonné son passé brillant ? En cent ans, il avait eu dix propriétaires différents, passant successivement entre les mains d'un gentilhomme, d'un haut magistrat, d'un

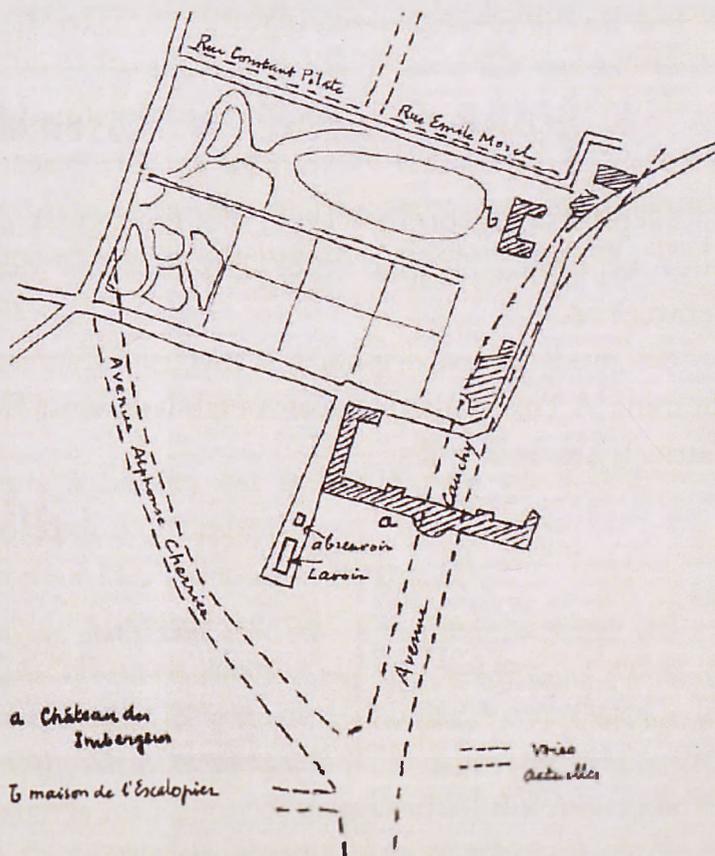
## Promenade dans un domaine abandonné

financier, d'un négociant, d'un médecin, et, entre temps, de Mlle Mars, la célèbre actrice, qui a — on ne sait trop pourquoi — sa rue à un autre bout de la ville : théâtre de fêtes somptueuses, changeant de décor intérieur chaque fois qu'il changeait de maître. Les bâtiments délabrés que domine la terrasse du lycée Marie-Curie appartenaient au château. Quand ils auront disparu, le seul témoin de la belle époque des Imbergères, et en même temps le dernier survivant de son parc, sera le grand cèdre qui, de l'autre côté de l'avenue Cauchy, domine le terrain de sports de nos lycéennes.

Passant maintenant de la petite histoire à la très petite histoire, il nous faut bien mentionner ce qui fut le cauchemar de tous les occupants des Imbergères : le lavoir. Le lecteur qui se reportera à notre plan constatera l'anomalie que représentait, pour les habitants du château, l'impasse menant à l'abreuvoir et au lavoir, à proximité

immédiate de la demeure et de sa terrasse. Lavage de linge au battoir, avec l'accompagnement rituel des chants, des cris et des interpellations, allées et venues de chevaux sur le chemin de l'abreuvoir, ce ne sont plus pour nous des bruits familiers, et il faut aller en Orient... ou au Portugal pour imaginer le supplice infligé à tous ceux qui avaient acheté les Imbergères pour y trouver le calme, loin de l'agitation parisienne. En vain le fils des Boucicaut, locataire des Imbergères, voulut-il négocier avec la municipalité la cession de l'impasse du lavoir contre la création et l'entretien d'un jardin public, dont il acceptait la charge : devant son échec, il renonça à acheter le domaine.

Aujourd'hui les battoirs se sont tus. Supplantés par les salons-lavoirs, le lavoir n'a pas longtemps joui de sa victoire sur le château, et c'est dans une légitime indifférence que les derniers vestiges de l'un comme de l'autre s'apprentent à disparaître.



## Liste des directeurs de l'IUT depuis sa création

Alice SAUNIER-SEITE, 1970-1973,

Paule GARENC, 1974-1975,

Francis HAMON, 1976-1991,

Jean-Louis BON, 1991-1996,

Richard MILKOFF, 1996-2006,

Jean-Gilles MBIANGA depuis 2006.



Juste derrière M. Jospin, M. Milkoff ancien Directeur,  
face à M. Jospin, M. Bon ancien directeur  
*(cliché IUT droits réservés)*

### LES CERFS DU PARC DE SCEAUX

---

En 1933, furent installés dans le parc de Sceaux, au sud du bassin de l'Octogone, de part et d'autre de l'escalier menant à la Patte d'oie, deux grands groupes sculptés représentant chacun une famille de cervidés (cerf, biche et faon) : d'un côté (à l'est) les *Cerfs au repos* ou *Cerfs aux écoutes* de l'autre (à l'ouest) les *Cerfs courant* ou *Cerfs fuyant*.

À l'origine ces deux bronzes, œuvres du sculpteur animalier Georges Gardet (1863-1939), n'étaient pas destinés au parc de Sceaux mais devaient orner la Porte Dauphine, une des plus belles entrées de Paris menant de la prestigieuse avenue du Bois<sup>1</sup> au Bois de Boulogne.

Nous verrons comment après maintes tergiversations, ces sculptures trouvèrent, enfin, refuge au parc de Sceaux, un quart de siècle après leur création.

#### Les Salons de 1908 et 1910

En 1907, l'État en la personne de son sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, Etienne Dujardin-Beaumetz<sup>2</sup> commanda à Georges Gardet des sculptures monumentales pour décorer la Porte Dauphine<sup>3</sup>.

Georges Gardet était un sculpteur reconnu et apprécié en particulier pour ses groupes d'animaux sauvages aux formes puissantes, ses combats de fauves empreints d'un réalisme cruel. Il aimait également sculpter de petits animaux familiers.

Né à Paris, dans une famille de sculpteurs, Georges Gardet suivit les cours de l'École des Beaux-Arts dans les classes des sculpteurs Emmanuel Frémiet (1824-1910) et Aimé Millet (1819-1891). Dès l'âge de vingt ans, il participa très régulièrement au Salon des artistes français. Il reçut de nombreuses récompenses et de nombreuses commandes tant des institutions publiques que des particuliers. Il

---

<sup>1</sup> L'avenue du Bois fut ouverte en 1854 entre l'Étoile et le bois de Boulogne. À l'origine avenue de l'Impératrice, elle prit le nom d'avenue du Bois de Boulogne à la chute du Second Empire, puis devint l'avenue du Bois et enfin en 1929, l'avenue Foch. Large de 120 mètres, plantée d'arbres, elle était bordée de contre-allées cavalières.

<sup>2</sup> Etienne Dujardin-Beaumetz [Paris-Passy 1852 – La Bezole (Aude) 1913] peintre et homme politique, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts de 1905 à 1912.

<sup>3</sup> AN F 214211, Acquisitions et commandes de l'État après 1900. Arrêté du 10/04/1907, commande d'un groupe pour 10 000 francs (acompte de 6000 francs (21/01/1908), solde 4000 francs (16/07/1908). Commande du deuxième groupe le 13/06/1908 et paiement le 16/07/1908.

sera fait officier de la légion d'Honneur en 1900 et deviendra membre de l'Institut en 1917.

Georges Gardet s'empressa de répondre à la commande de l'État. Il réalisa dans son atelier du 38 de la rue Boileau à Auteuil (XVI<sup>e</sup> arrondissement), deux grandes maquettes en plâtre : une *Famille de cerfs au repos*<sup>4</sup> et une *Famille de cerfs en pleine course*. Les maquettes étaient prêtes pour la fonte<sup>5</sup> dès janvier 1908.



Portrait de Georges Gardet par Paul Dornac (1858-1941), photographie prise dans l'atelier du sculpteur le 7 avril 1909. Tirage argentique sur papier.

Les deux sculptures en plâtre, présentées au Grand Palais à l'occasion du Salon des artistes français, en mai 1908, furent très bien accueillies par les critiques et les journalistes qui pensaient qu'elles seraient du plus bel effet à la Porte Dauphine.

« Les deux énormes groupes, *Cerfs et Biches* de M. Gardet, qui doivent être placés à l'entrée du Bois sont d'une belle harmonie de composition. Vigoureusement traités, ils ne peuvent manquer de faire un excellent effet une fois en place ».<sup>6</sup>

« [...] composé de la manière à la fois la plus décorative et la plus vivante qu'on pût souhaiter, il [Gardet] y a mis tout son goût avec toute sa science. ».<sup>7</sup>

D'autres, au contraire, reprochaient à l'art de Gardet son trop grand réalisme : Il est vrai que le statuaire observait les expressions des animaux avec une très

<sup>4</sup> Ce groupe est appelé aussi *Cerfs aux écoutes*.

<sup>5</sup> Rapport d'Eugène Morand du 10/01/1908, AN F 214211.

<sup>6</sup> Jean-José Frappa, « la Sculpture aux Salons », *le Monde illustré*, 16 mai 1908, p. 323 (doc musée d'Orsay).

<sup>7</sup> Edouard Sarradin, *Journal des Débats*, 3 mai 1908.

grande attention et les rendait très fidèlement au détriment d'une touche personnelle qui lui aurait permis de mieux transcender la réalité par l'art.<sup>8</sup>

Les plâtres figuraient au Salon sous les numéros 3155 et 3156 et les références suivantes : « *Cerf et biches*, groupe, plâtre. Groupes commandés par l'État pour la décoration de l'entrée du Bois de Boulogne (Porte Dauphine)<sup>9</sup> ».

Le sous-secrétariat aux Beaux-Arts avait été à l'origine de la commande des Cerfs à Georges Gardet et avait réglé l'exécution des plâtres<sup>10</sup>, à charge ensuite pour la ville de Paris de payer la fonte, la patine dorée et l'installation des sculptures à la Porte Dauphine.

Dès 1909, le fondeur Barbedienne obtint l'autorisation de réaliser et de commercialiser des réductions en bronze<sup>11</sup>. Le catalogue Barbedienne proposait deux formats de réduction pour chacune des deux sculptures (environ 1m. et 50 cm de haut)<sup>12</sup>. Des bronzes en réduction furent également réalisés par Siot-Decauville.

*Le Figaro* du 29 mars 1909 indiquait que les deux groupes avaient été fondus et que l'on procédait au montage des différents éléments.

Un an plus tard, en 1910, Gardet pouvait présenter dans la grande nef du Grand Palais l'un des deux groupes, fondu en bronze par le fondeur d'art parisien J. Malesset<sup>13</sup> (n°3594 du catalogue du salon). Les critiques furent excellentes une fois de plus. Gardet était considéré comme le meilleur sculpteur animalier de son temps, digne héritier de Fremiet, de Cain, et de Barye.

Entre temps, le 23 février 1910, Gardet avait été autorisé à récupérer ses plâtres chez le fondeur Malesset afin de les exposer à la *Première Exposition internationale de Chasse* qui devait se tenir à Vienne de mai à octobre 1910, « sous le haut patronage de sa Majesté impériale, royale et apostolique, l'empereur François-Joseph 1<sup>er</sup>. »

### Le projet d'installation des Cerfs à la Porte Dauphine

On avait décidé, dès l'origine, que les sculptures décoreraient la Porte Dauphine, mais on s'interrogeait pour savoir où et comment les placer exactement.

---

<sup>8</sup> Voir André Beaunier, « les Salons de 1908 », *Gazette des Beaux-Arts*, 1908.

<sup>9</sup> *Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des artistes vivants exposés au Grand Palais des Champs Elysées, le 1<sup>er</sup> mai 1908*, Paris, imp. Paul Dupont, 1908, p. 295.

<sup>10</sup> Les plâtres sont payés au total 20 000 francs à Gardet par le sous-secrétariat aux Beaux-Arts.

<sup>11</sup> Autorisation donnée le 17/04/1909. AN F 214211.

<sup>12</sup> *Bronzes et objets d'art*, F. Barbedienne, éditeur, Paris, 1911. Groupe de cerfs (courant) H. 1,10 x L. 0,84 x P.0,50 m. et H. 0,54 x L. 0,42 x P.0,25 m. groupe de cerfs (au repos) H. 1,18 x L. 0,83 x P.0,53 m et H. 0,58 x L. 0,42 x P.0,25 m.

<sup>13</sup> La fonderie d'art Malesset, malgré de nombreuses commandes, fit faillite en 1912. Elle fut reprise par René Fulda qui exerça jusqu'en 1919.

On songea tout d'abord à détruire les fortifications<sup>14</sup> et à supprimer la belle grille dorée qui fermait la Porte Dauphine pour ériger en lieu et place les deux groupes. Mais le projet s'avéra irréalisable car la destruction des fortifications était un problème très compliqué qui était sans cesse remis à plus tard<sup>15</sup>.

On imagina alors d'installer les Cerfs sur les fortifications même de part et d'autre de la Porte.

Ce projet plaisait à Gardet qui écrivit, le 22 mai 1910, au sous-secrétaire aux Beaux-Arts : « l'emplacement qui me paraîtrait convenir le mieux serait la fortification elle-même qui se trouve à bonne hauteur, à la butée de la grille dorée. Les animaux auraient l'air de sortir du bois et seraient magnifiquement encadrés par les arbres qui s'élèvent à cet endroit. »

Mais l'idée dut être abandonnée car il fallait obtenir l'autorisation du génie militaire, ce qui présageait des formalités sans fin. De plus les œuvres mal protégées risquaient d'être endommagées par des rôdeurs. Enfin le dernier projet prévoyait d'ériger les bronzes sur des socles assez hauts et de les placer un peu en avant de la grille, les groupes s'adossant en quelque sorte à la grille<sup>16</sup>.

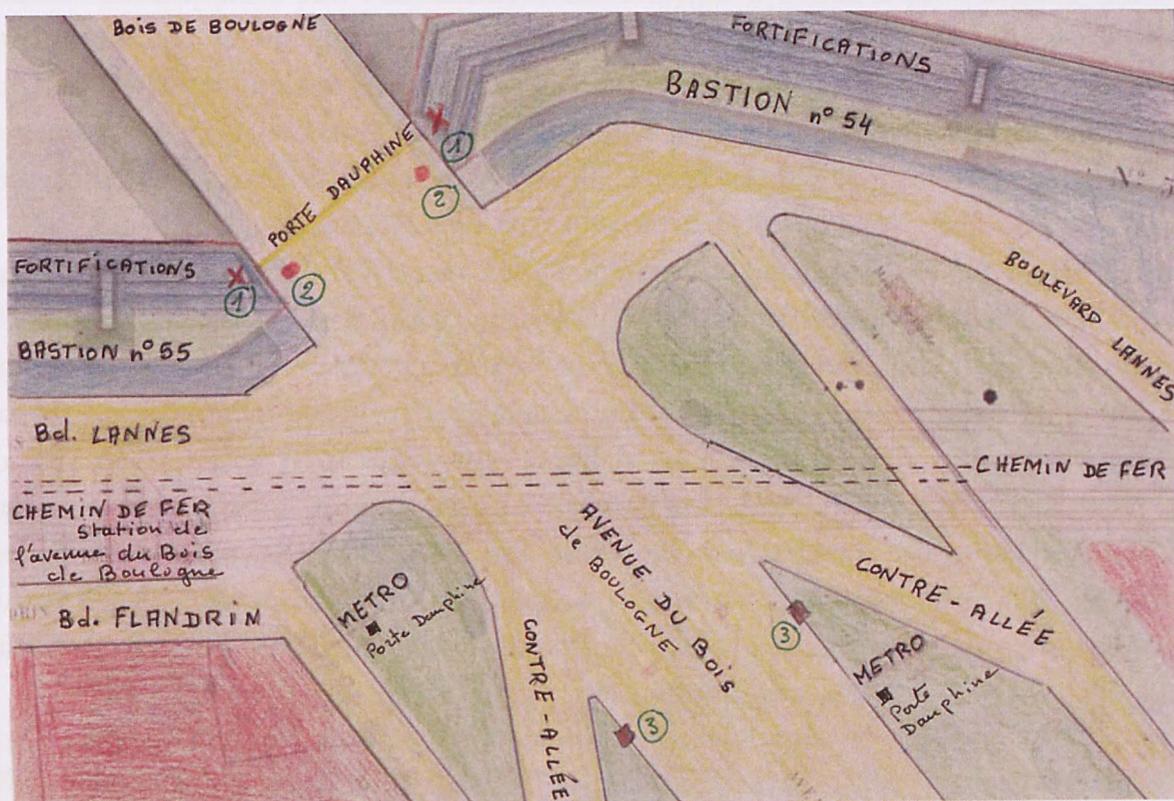


Grille de la Porte Dauphine, carte postale vers 1900

<sup>14</sup> Paris était entouré d'une enceinte fortifiée, réalisée à la suite de la proposition d'Adolphe Thiers entre 1841 et 1845. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle on projetait de la détruire.

<sup>15</sup> Plan des fortifications à la Porte Dauphine, plan parcellaire municipal de Paris, fin XIX<sup>e</sup> siècle, 105<sup>e</sup> feuille, Archives de Paris, PP/11836/C. (accessible en ligne sur le site de la ville de Paris).

<sup>16</sup> Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, lettre du 11 juin 1910.



Projets d'installation des Cerfs à la Porte Dauphine<sup>17</sup>.

1. Projet d'installation des Cerfs sur les fortifications
2. Projet d'installation des Cerfs derrière la grille de la Porte Dauphine, coté Paris.
3. Projet, après la destruction des fortifications, d'installation des Cerfs dans les plates-bandes de gazon encadrant l'avenue du Bois de Boulogne, future avenue Foch.

Le statuaire interrogé par des journalistes demeurait dubitatif et se demandait où l'on allait « hospitaliser » ses deux œuvres<sup>18</sup>.

« Que deviennent les deux beaux groupes de « Cerfs et Biches » que l'on devait placer à l'entrée de l'avenue du Bois de Boulogne, sur les pylônes de la grille de la Porte Dauphine ? » s'interrogeait *Le Figaro* du 22 juillet 1911 et d'ajouter : « Aucune parure ne semblait plus convenable à l'entrée du Bois de Boulogne que les deux groupes parfaitement forestiers de Gardet. Or deux années ont passé et personne ne parle plus de cela ».

<sup>17</sup> D'après le plan parcellaire municipal de Paris, c. 1890, 105<sup>e</sup> feuille, Archives de Paris, PP/11836/C.

<sup>18</sup> René de Valfori, *la Décoration de la Porte Dauphine, les Biches et les Cerfs de Gardet, ce que dit le statuaire*, 1910, (sans référence du périodique, doc-MIDF-SCEAUX).

Le même journal signalait le 7 janvier 1913 : « Les deux groupes de l'animalier Gardet, *Cerfs et Biches* qui furent si remarquables, il y a deux ou trois ans au Salon et qui sont destinés à la porte Dauphine viennent d'être fondus<sup>19</sup> sur la demande de la Ville de Paris. Une admirable patine vieil or en fait encore valoir la beauté et maintenant ils attendent dans les dépôts municipaux qu'on nivelle les fortifications au bout de l'avenue du Bois de Boulogne. »

De retards en tergiversations, on en était encore à se demander où l'on allait placer les Cerfs lorsque la guerre éclata.

On remisa les bronzes dans un dépôt de la ville de Paris. Ils devaient y rester près de vingt ans !

### Nouveau projet d'installation des Cerfs à la Porte Dauphine, 1926-1932

En 1921, le *Figaro* du 6 novembre annonçait triomphalement que les *Cerfs et Biches* de Gardet allaient être placés à la Porte Dauphine (« Un événement extraordinaire se prépare... »). Mais rien ne se passa.

En 1926, le Directeur du service des Beaux-Arts et musées de la ville de Paris<sup>20</sup>, chercha à relancer le projet d'installation des Cerfs à la porte Dauphine<sup>21</sup>. Une première tentative avait échoué en 1923 car les murs des fortifications (bastions 55 et 54) n'étaient pas encore détruits<sup>22</sup> et le projet d'aménagement de la Porte n'était pas encore arrêté.

Une série de lettres conservées aux Archives de Paris<sup>23</sup>, permet de comprendre pourquoi ce projet d'installation des Cerfs à la Porte Dauphine ne parvint pas à aboutir.

Les notes peu amènes échangées entre le Conservateur des Promenades et Plantations de la ville de Paris<sup>24</sup> et l'Architecte en chef de la ville de Paris, chargé de l'aménagement des abords de la Porte Dauphine<sup>25</sup> sous couvert de leur supérieur

---

<sup>19</sup> Il y a là une contradiction dans les dates, *Le Figaro* du 29 mars 1909 indiquait que les deux groupes avaient été fondus et que l'on procédait au montage des différents éléments. Il s'agit peut-être ici en 1913 de la réalisation de la patine dorée.

<sup>20</sup> Pierre Adrien Joseph Darras (Paris 1882-Paris 1975), avocat, il entra à la préfecture de la Seine en 1918, et devint, en 1925, directeur du service des Beaux-Arts et musée de la ville de Paris.

<sup>21</sup> Note à Monsieur le Directeur des services d'Architecture, 4 mai 1926, signé Darras, Archives de Paris VM 92/7.

<sup>22</sup> La destruction des fortifications fut votée le 19 avril 1919 (loi de déclassement de l'enceinte fortifiée de Paris). Il faudra près de 10 ans pour en venir à bout.

<sup>23</sup> Cote VM 92/17.

<sup>24</sup> Jean-Claude Nicolas Forestier (Aix-les-Bains 1861-Paris 1930), polytechnicien, urbaniste, paysagiste.

<sup>25</sup> Joseph Albert Tournaire (Nice 1862-Paris 1958). Architecte formé à l'École des Beaux-Arts, prix de Rome en 1888, il participa aux fouilles de Delphes, architecte en chef de la ville de Paris, membre de l'Institut.

hiérarchique, le Directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et Plantations, témoignent de la mésentente et des rivalités qui régnaient dans le service.

Depuis la réforme administrative de 1898, le service des Promenades et Plantations n'avait plus d'autonomie. Il n'y avait plus de poste d'ingénieur en chef pour diriger ce service. Divisé en deux secteurs, un secteur pour les parcs de l'ouest parisien et un secteur pour les parcs de l'est, le service était passé sous l'autorité d'une direction contrôlée par des architectes, *la Direction administrative des services d'architecture et des promenades et plantations, de la voirie et du plan de Paris*. Les problèmes techniques liés aux espaces verts étaient étudiés par des architectes.

Jean-Claude-Nicolas Forestier (Aix-les-Bains 1861-Paris 1930) qui occupait le poste de responsable du secteur ouest du service des Promenades et qui à ce titre fut consulté pour le placement des Cerfs à la Porte Dauphine souffrit de cette organisation qui l'empêcha de donner toute la mesure de son talent. Polytechnicien, diplômé de sciences politiques, formé à l'École forestière de Nancy, paysagiste, urbaniste au talent reconnu à l'étranger, théoricien talentueux<sup>26</sup>, il eut pendant une vingtaine d'années (1898-1920) des relations conflictuelles avec l'architecte en chef, Jean Camille Formigé (1845-1926), architecte à la carrière exceptionnelle couvert de récompenses. En 1920, Formigé fut mis à la retraite mais les relations ne furent guère meilleures avec son successeur, Joseph Albert Tournaire (Nice 1862-Paris 1958)<sup>27</sup>.

Après la destruction des fortifications, l'architecte en chef et le conservateur des Promenades avaient chacun leur idée sur le nouvel aménagement de la Porte Dauphine et la mise en place des bronzes. Evidemment, leurs points de vue ne concordaient pas. En 1929, un journaliste au *Figaro*, protesta avec véhémence contre l'opacité des projets de la ville de Paris concernant l'aménagement de la Porte Dauphine<sup>28</sup>.

Georges Gardet eut la surprise d'apprendre par la presse qu'une commission s'était réunie à la Porte Dauphine pour examiner sur place la présentation de ses groupes de Cerfs<sup>29</sup>. On ne peut qu'admirer la patience du statuaire et sa bonne volonté pour collaborer et faire avancer le projet. Ses lettres habilement tournées restent toujours très aimables. Il donne son point de vue sur la hauteur des socles, sur l'environnement végétal. Il souhaite obtenir un plan<sup>30</sup> pour étudier une

---

<sup>26</sup> J.C.N. Forestier conçut des parcs et des plans d'urbanisme en Espagne, au Maroc, en Argentine, à Cuba.

<sup>27</sup> Alexandre Marchand, *La Direction des parcs, jardins et espaces verts de la ville de Paris entre 1870 et 1940*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art contemporain sous la direction de Simon Texier et Bruno Foucard, année 2004-2005, UFR Histoire de l'art, Université Paris IV-Sorbonne.

<sup>28</sup> Gaëtan Sanvoisin, « Que deviendra la Porte Dauphine ? Il faut que les plans d'aménagement soient connus » *Le Figaro*, 12 avril 1929, n° 102.

<sup>29</sup> Lettre manuscrite de Georges Gardet au Directeur des Beaux-Arts de la ville de Paris, 4 décembre 1930, Archives de Paris VM 92/7.

<sup>30</sup> Lettre manuscrite de Georges Gardet, 7 décembre 1930, Archives de Paris VM 92/7.

disposition possible. Il indique sur un calque<sup>31</sup> l'emplacement qui lui paraît le plus approprié pour les sculptures : sur les pelouses débordant à peine sur l'allée pour ne pas gêner les promeneurs.

Pour corser la situation, apparut un autre personnage, Henri Gaillard, conseiller municipal du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris<sup>32</sup>. Il s'opposait vigoureusement à l'installation des Cerfs sous le prétexte qu'ils allaient obstruer la vue entre l'Avenue et le Bois et qu'ils allaient rappeler l'existence de l'ancienne porte. Georges Gardet semblait ne plus rien y comprendre :

« Monsieur Gaillard pense que ces points d'architecture [les hauts socles pour ériger les statues] pourraient nuire à l'harmonie de l'ensemble, il désire que la coulée de verdure partant de l'Etoile se fonde dans le Bois sans point d'arrêt alors que je croyais, au contraire, que l'entrée du Bois demandait à être soulignée [...]. »<sup>33</sup>

Se rendant compte que les choses n'avanceraient jamais Gardet proposa de placer les Cerfs à l'entrée du champ de courses de Longchamp mais l'architecte Léon Azéma<sup>34</sup> qui depuis 1927 était l'architecte du service des Promenades et des Expositions et qui à ce titre avait pris la succession de Forestier pour la rénovation du parc de Sceaux<sup>35</sup>, avait un autre projet pour les Groupes de Cerfs. Il souhaitait les installer au parc de Sceaux au sud du bassin de l'Octogone. Il demanda à l'architecte en chef de proposer cette solution au Comité technique et d'esthétique<sup>36</sup>.

### L'installation des Cerfs au parc de Sceaux

Le Conseil général du département de la Seine avait acquis le domaine de Sceaux, dix ans auparavant, en 1923, de la princesse Léonie de Cystria Faucigny-Lucinge, descendante et unique héritière des Trévises. Le parc longtemps laissé à l'abandon fut ouvert au public par tranches successives.

Une première tranche de restauration permit d'ouvrir au public, le 14 juillet 1929, les abords du château et du Pavillon de l'Aurore. La deuxième tranche ouvrit à la promenade la Terrasse des Pintades et les parterres à l'ouest du château.

---

<sup>31</sup> Lettre manuscrite de Georges Gardet, 17 décembre 1930, Archives de Paris VM 92/7.

<sup>32</sup> Henri Gaillard au préfet de la Seine, lettre du 04/12/1930, Archives de Paris VM 92/7.

<sup>33</sup> Lettre manuscrite de Georges Gardet, 17 décembre 1930, Archives de Paris VM 92/7.

<sup>34</sup> Léon Azéma (Alignan-du-vent (34) 1888-Epernay 1978), premier grand prix de Rome en 1921, il remporte en 1923 le concours de construction de l'ossuaire de Douaumont. Vers 1927 il est nommé architecte de la ville de Paris, chargé des promenades et des expositions. Il est chargé de la restauration du parc de Sceaux. Il réalise de nombreux espaces verts. Il édifie l'église Saint Antoine de Padoue, le palais de Chaillot avec Carlu et Boileau, l'hôtel des postes de Vichy.

<sup>35</sup> J.C.N. Forestier donna les premiers plans de restauration du parc de Sceaux.

<sup>36</sup> Rapport de l'architecte de la division des Promenades et Expositions à l'architecte divisionnaire, 10 juin 1932, Archives de Paris VM 92/7.

La troisième tranche devait voir la remise en état des pièces d'eau, Grand Canal et Octogone et la reconstruction de la grande cascade entièrement détruite à la Révolution.

Après une délibération du Conseil municipal de Paris<sup>37</sup> et une délibération du Conseil général de la Seine<sup>38</sup>, il fut décidé d'installer les deux bronzes à Sceaux. Le Directeur des beaux-arts mis un crédit de 50 000 francs à la disposition du service d'Architecture et des Promenades<sup>39</sup>.

Le problème était sur le point d'être enfin résolu, quand la Commission d'esthétique demanda, avant de se prononcer définitivement, que les groupes soient présentés sur des socles provisoires en charpente, habillés de toile pour juger de l'effet produit. La Commission ayant donné son agrément, il fallut déplacer les Cerfs pour réaliser les socles définitifs en pierre ; puis ensuite remettre les sculptures en place, ce qui fut fait, le 10 mars 1933, par la société Médernac.

Ces demandes non prévues eurent pour effet de doubler la facture<sup>40</sup> mais les Cerfs avaient enfin trouvé la place qui leur convenait dans un cadre de verdure, semblant sortir du bois comme Gardet le souhaitait depuis le début.

Pourtant certains regrettaient encore l'abandon du projet de la Porte Dauphine. Un journaliste écrivait en 1939 dans la *Revue des Beaux-Arts*<sup>41</sup> : « L'État lui avait commandé deux groupes de cerfs qui étaient destinés à orner l'avenue Foch. Cette œuvre remarquable est actuellement dans le Parc de Sceaux et sans doute doit-on le déplorer. Ces groupes sont en effet d'une grande allure décorative, ils devaient se profiler dans le ciel, érigés sur de hauts socles. Ils auraient constitué une entrée magistrale au Bois de Boulogne. »

Aujourd'hui, les Cerfs<sup>42</sup> sont bien intégrés au décor du parc, cependant leur entretien laisse à désirer. La belle patine dorée a depuis longtemps laissé place à de longues traînées jaunâtres.

Aux dernières nouvelles, les bronzes devraient être restaurés, avec une patine bronze, correspondant mieux au goût esthétique d'aujourd'hui.

---

<sup>37</sup> 8 juillet 1932.

<sup>38</sup> 12 juillet 1932

<sup>39</sup> Note du Directeur des Beaux-Arts au Directeur des Services d'Architecture et des Promenades, 10 février 1933. Archives de Paris VM 92/7

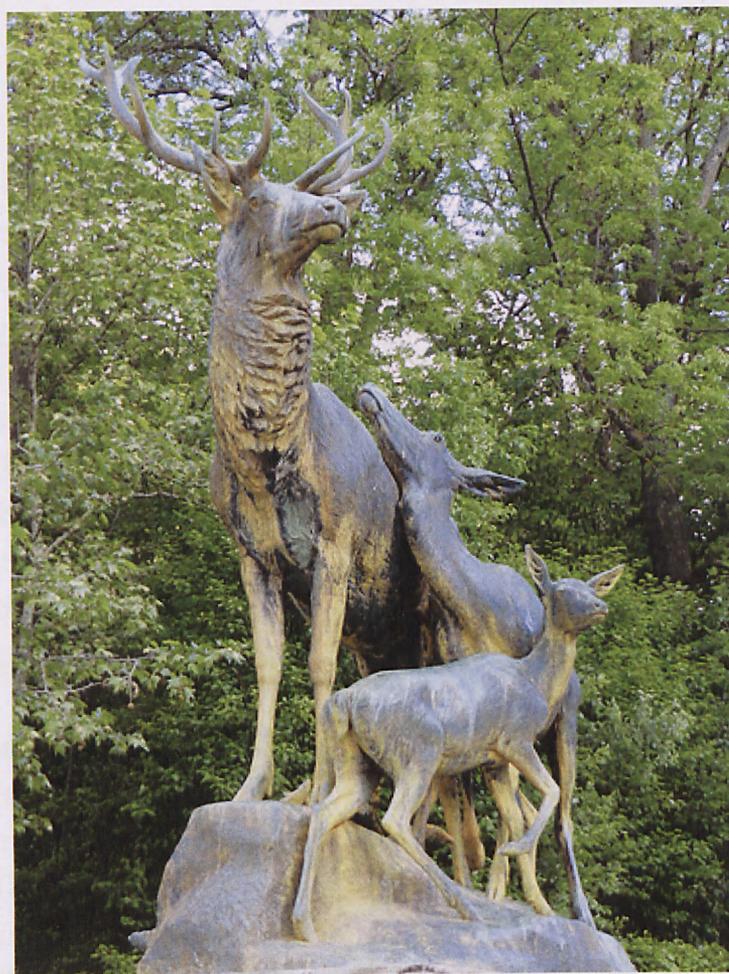
<sup>40</sup> Rapport de l'architecte de l'opération à l'architecte en chef de la ville de Paris et du département de la Seine en vue d'examen par le service du contrôle, 22 octobre 1933, Archives de Paris VM 9217. L'installation des Cerfs à Sceaux a coûté en définitive 7000 francs : 3500 francs pour le transport de Paris à Sceaux et l'installation sur des socles de pierre et 3500 francs pour l'installation provisoire.

<sup>41</sup> F. Desnielles, *Revue des Beaux-Arts*, 1939, p. 123.

<sup>42</sup> Ils sont entrés dans les collections du musée de l'Ile-de-France, sous les numéros 37.29.25 et 37.29.26. Signatures de l'artiste et du fondeur sur la terrasse : G. GARDET/J. MALESSET FONDEUR D'ART PARIS.



Parc de Sceaux, *Famille de Cerfs courant*,  
droits réservés



Parc de Sceaux, *Famille de Cerfs au repos*,  
droits réservés



*Le Vin Mariani donne des jambes !*

Dessin de Georges Gardet vantant les bienfaits du vin Mariani, 1904 :  
« *Le vin Mariani donne des jambes !* »

### Les autres exemplaires des deux groupes de Cervidés exposés en France et dans le monde

L'installation des Cerfs en province et à l'étranger posa, semble-t-il, beaucoup moins de problèmes qu'à Paris à la Porte Dauphine. Mais l'histoire de plusieurs de ces groupes fut assez mouvementée.

#### Nantes : *Cerfs et Biches aux écoutes* du jardin des Plantes de Nantes

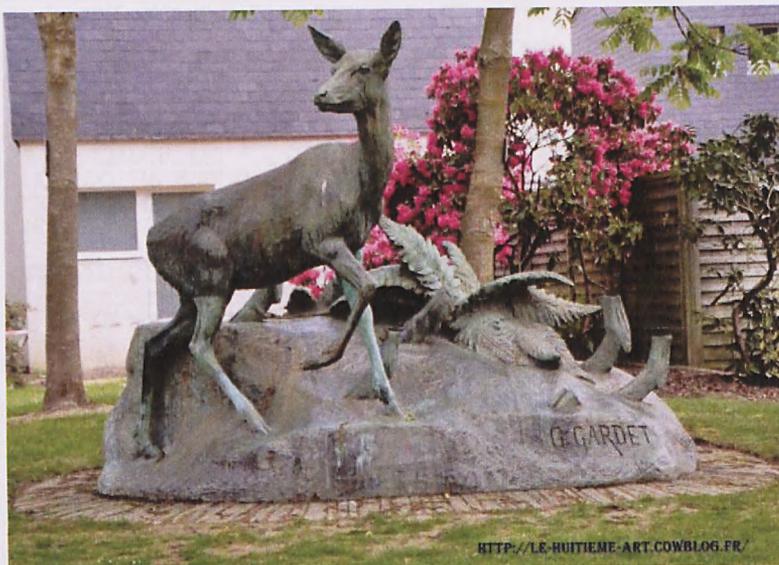
Le 1<sup>er</sup> mars 1910, le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts commanda à Georges Gardet, pour la ville de Nantes, un exemplaire en bronze du groupe des *Cerfs au repos*. Le bronze fut fondu au sable par J. Malesset comme les bronzes de Sceaux. La sculpture étant très lourde (plus de trois tonnes) et très grande (5,10 mètres de haut), il fallut assurer le transport par route<sup>43</sup>, ce qui posa de nombreux problèmes. La sculpture arriva à Nantes le 5 août 1911 et fut placée au jardin des Plantes.

<sup>43</sup> *L'Illustration*, 02-03-1911, photo du convoi de la société de transport J. Schreter.



Nantes, jardin des Plantes, *Cerfs au repos*, Carte postale, circa 1911

Lors de la Deuxième Guerre mondiale, la statue fut démontée. On souhaitait la protéger et éviter qu'elle ne soit fondue par les Allemands<sup>44</sup>. Les différentes parties de la sculpture furent si bien cachées qu'après la guerre, on ne retrouva, au service des eaux, que le faon et le cerf. Le faon fut restauré et remis sur son socle par le fondeur d'art Droneau qui se souvenait de la statue. Le faon, orphelin de la biche et du cerf, fut remis en place au jardin botanique le 10 février 1994, la ville ayant renoncé à faire restaurer l'ensemble de la sculpture.



Nantes, jardin des Plantes le Faon restauré en 1994. Droits réservés

<sup>44</sup> Loi du 11 octobre 1941 du gouvernement de Vichy sur l'enlèvement des statues en vue de leur fonte.

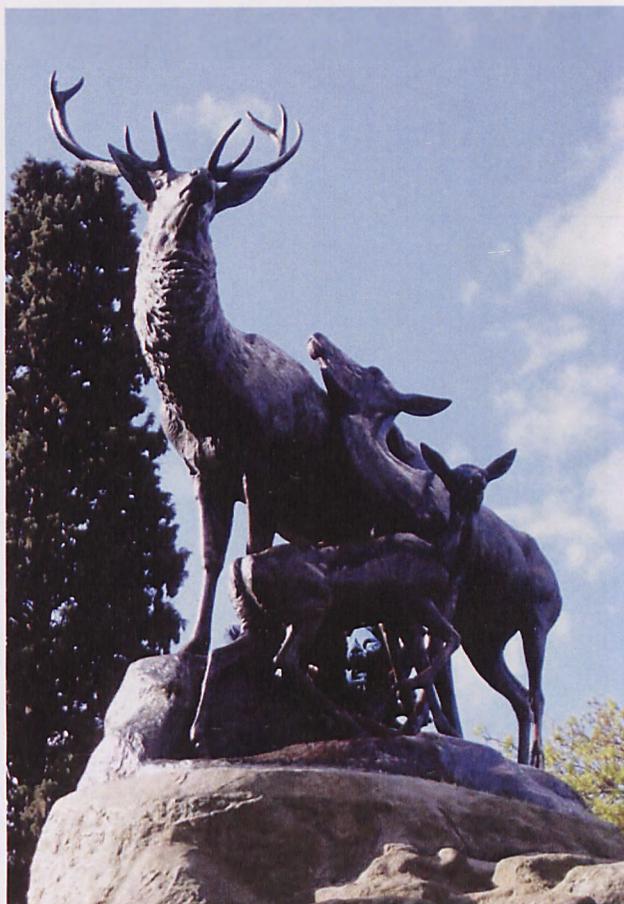
## Buenos Aires : *Cerfs et Biches aux écoutes* du Barrio del Palermo

Un groupe de cervidés en bronze représentant la *Famille de cerfs au repos* décore un quartier de Buenos Aires, le Barrio del Palermo. La fonte aurait été faite par le successeur de Malesset, René Fulda, vers 1912.

Nous manquons malheureusement de documents sur l'histoire de cette statue.

Elle a été restaurée récemment car elle avait été abondamment taguée.

Familia de Ciervos,  
El Barrio de Palermo.  
Buenos Aires, Argentine,  
Fonds du musée Sivori  
Photo Roberto Fiadine, 2011,  
droits réservés



## Prague : les groupes de *Cervidés* de Panenske Brezany

En 1910, Gardet obtint l'autorisation de présenter à la première exposition internationale de la chasse qui se tint de mai à octobre 1910 à Vienne en Autriche, les deux plâtres qui avaient été présentés au Salon de 1908 et qui avaient servi au moulage des bronzes. L'exposition terminée se posa le problème du rapatriement en France des deux sculptures, aucune institution ne voulant prendre en charge les frais de transport jugés beaucoup trop onéreux. S'en suivit un abondant courrier<sup>45</sup> entre l'ambassade de France, le ministère des Affaires étrangères, le sous-secrétariat aux Beaux-arts et le ministère de l'Agriculture<sup>46</sup>. Il fut proposé, dans un premier temps, de les laisser à Vienne et de les attribuer à l'ambassade de France. L'Ambassadeur de France prétendit qu'il manquait de place dans sa nouvelle ambassade et le ministre des Affaires étrangères refusa tout net en raison des dimensions des œuvres (H 4,89 x L 3,29 x P. 2,20 m). On songea alors à les offrir à

<sup>45</sup> Courrier échangé entre le 11 janvier 1911 et le 6 juillet 1911. AN F21 4211.

<sup>46</sup> Le ministère de l'Agriculture assurait le commissariat général du gouvernement français à l'exposition internationale de chasse à Vienne en 1910.

l'archiduc François-Ferdinand. Mais le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts protesta avec véhémence car il considérait que ces œuvres étaient inaliénables. L'ambassadeur de France, Philippe Crozier<sup>47</sup>, excédé de rencontrer autant de difficultés, mit le gouvernement français devant le fait accompli en décidant de lui-même d'offrir les plâtres à l'archiduc afin d'éviter qu'ils ne finissent au rebut de l'exposition. Les groupes furent envoyés près de Prague dans le relais de chasse de l'Archiduc, probablement près du château de Konopiště, demeure préférée de l'Archiduc qui avait une épouse d'origine tchèque, la comtesse Sophie Chotek, duchesse de Hohenberg.

On sait que l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône de l'Empire austro-hongrois devait être assassiné avec son épouse par un anarchiste serbe lors d'une visite officielle à Sarajevo. Par le jeu des alliances, cet assassinat devait déclencher la Première Guerre mondiale, l'effondrement de l'Empire austro-hongrois et l'indépendance de la Tchécoslovaquie où se trouvaient les Cerfs. Leur histoire n'en était pas finie pour autant.

Le 16 décembre 1930, un industriel austro-tchèque, ayant fait fortune dans l'industrie du sucre, Ferdinand Bloch-Bauer<sup>48</sup> adressa une lettre aux autorités françaises<sup>49</sup> : Il venait de lire, dans un journal anglais, *The Times weekly Edition*, daté du 11 décembre 1930, un article relatant le projet d'installation de deux sculptures à Paris à la Porte Dauphine<sup>50</sup>. L'article était illustré d'une photographie montrant l'un des deux groupes (*Famille de Cervidés en pleine course*), érigé sur un socle de près de 5 mètres de haut, l'échelle étant donnée par trois hommes debout au pied du monument. Ferdinand Bloch-Bauer était très étonné car il possédait dans son château de Panenské Brezany, à quelques kilomètres de Prague, des sculptures tout à fait identiques. Il savait que ses sculptures avaient appartenu à l'archiduc d'Autriche mais il ignorait qui les avait sculptées. Il joignait à sa lettre deux photos de ses propres sculptures.

On peut penser que, après la chute de l'Empire austro-hongrois, Ferdinand Bloch-Bauer racheta les deux groupes de Cerfs pour les installer dans son château de Panenské Brezany<sup>51</sup>

Une carte postale montre le groupe des *Cerfs courant*, érigé dans les jardins devant le château.

---

<sup>47</sup> Philippe Marie Crozier (1857-1944) ambassadeur de France en Autriche de 1907 à 1912.

<sup>48</sup> Ferdinand Bloch-Bauer est né près de Prague à Mlada Boleslav (à l'époque dans l'Empire austro-hongrois), il est mort à Zurich en 1945 ayant été spolié par les nazis. Il avait fait fortune dans l'industrie du sucre. Amateur d'art, mécène, il protégea Gustav Klimt qui fit deux portraits de sa jeune femme.

<sup>49</sup> Nous ignorons à quel ministère était adressée cette lettre. AN F 214211.

<sup>50</sup> « A model of one of the two pieces of statuary it is proposed to erect at the Porte Dauphine, Paris, placed in position for inspection by the Commission of Fine Art. Our picture shows how the group will appear when finished. » *Times weekly edition*, 11/12/1930.

<sup>51</sup> Ferdinand Bloch-Bauer a fait l'acquisition de la propriété en 1909.

On reste étonné de voir ces sculptures qui, en principe, étaient en plâtre, installées à l'extérieur. Peut-être avaient-elles été fondues en bronze.

En 1938, Ferdinand Bloch-Bauer qui était juif, fut contraint de quitter l'Autriche et la Tchécoslovaquie pour se réfugier en Suisse où il mourut ruiné en 1945. Tous ses biens furent confisqués par les nazis. Son château de Panenské Brezany fut occupé par le sinistre criminel de guerre nazi Reinhard Heydrich qui y sera assassiné par des Résistants tchèques. Le château est aujourd'hui désaffecté et ne peut revenir aux neveux de Ferdinand Bloch-Bauer qui vivent aux Etats-Unis et n'ont plus la nationalité tchèque<sup>52</sup>.

On ignore ce que sont devenus les Cerfs de Gardet après la guerre.

### Vienne (Autriche) les groupes de *Cervidés* d'Harry Redlich

Ils ne sont connus que par l'existence de deux photographies légendées par la petite-fille de Georges Gardet<sup>53</sup>, photos qui auraient été prises en 1931. Comme pour les Cerfs de Prague on ignore ce qu'ils sont devenus.

Étaient-ils en plâtre ou en bronze. S'ils étaient en bronze, qui réalisa la fonte et quand ? Autant de questions sans réponses pour le moment.

### Les œuvres de Gardet en rapport

Outre les deux groupes de famille de Cerfs (*Cerfs à l'arrêt*, *Cerfs en pleine course*), Gardet sculpta de nombreuses représentations de cervidés : *Le grand Cerf*, *Combat de cerfs*, *Hallali*.

Déjà, lors de l'exposition universelle de 1900, il avait réalisé un *combat de Cerfs* pour décorer le couronnement de la grande porte du « Palais des forêts, chasse, pêche et cueillette », situé sur la rive gauche de la Seine, en aval du pont d'Iéna.

Georges Gardet participa à la décoration d'hôtels particuliers. Pour le vestibule de l'hôtel Dehaynin<sup>54</sup>, il exécuta des dessus de porte, bas-reliefs représentant des *Biches et des Faons* (1901).

---

<sup>52</sup> Il faut avoir la nationalité tchèque pour pouvoir récupérer les biens spoliés ! Les Autrichiens ont mis en place très tardivement, en 2001, un fonds d'indemnisation aux victimes du National-Socialisme : la nièce de Ferdinand Bloch-Bauer devrait récupérer des œuvres d'art, en particulier des peintures de Klimt, et l'hôtel, particulier de la famille, situé 18 Elisabethstrasse à Vienne.

<sup>53</sup> Dossier documentaire du centre de documentation du musée de l'Ile-de-France à Sceaux.

<sup>54</sup> En 1900, l'architecte Georges Chedanne (Maromme 1861–Paris 1940) fut chargé de rénover l'hôtel particulier de la famille Watel-Dehaynin, situé 2 rue de la Faisanderie dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement (aujourd'hui détruit). Georges Chedanne était un ami de Georges Gardet.



Biches et faons, médaille reproduction d'un dessus de porte,  
droits réservés

La Manufacture de Sèvres commercialisa des pièces en biscuit dont une *Chasse au cerf*.

En 1902, Gardet exposa à la première exposition quinquennale du prix du « salon et boursiers de voyage », *le Cerf de saint-Hubert*. Ce cerf miraculeux portait entre ses bois une croix qui rayonnait grâce à un système électrique mis au point par l'ingénieur M. Beau<sup>55</sup>.

Marianne de Meyenbourg

<sup>55</sup> H. Marcel, « les Salons de 1902 », *Gazette des Beaux-Arts*, 2<sup>ème</sup> semestre 1902, p. 136. G. Sarel, « l'Américain à travers Paris », *Le Figaro*, samedi 24 mai 1902.

## Biographie

### Repères chronologiques

#### Georges Gardet (Paris 1863 – Paris 1939), sculpteur animalier.

- 1863** Naissance à Paris, le 11 octobre, rue du Cherche-Midi (6<sup>ème</sup> arr.).  
Fils du sculpteur Joseph Gardet (1828-1914) et de Cécile Bouchaton.  
Frère du sculpteur, Joseph-Antoine Gardet (Paris 1861-Paris 1891).  
Epoux de Madeleine Auburtin, sœur du peintre et décorateur Jean-Francis Auburtin<sup>56</sup> (Paris 1866 - Dieppe 1930).  
**Etudes à Paris**, à l'École des Beaux-Arts dans les classes d'Aimé Millet<sup>57</sup> (Paris 1819-1891) et d'Emmanuel Frémiet<sup>58</sup> (Paris 1824 – Paris 1910).
- 1883** Première participation au salon des artistes français où il recevra de nombreuses récompenses.
- 1886** Participe au salon, mention honorable.
- 1886** Joseph-Antoine Gardet, frère aîné de Georges, sculpteur lui aussi, remporte le prix de Rome.
- 1887** Participe au salon, médaille de 3<sup>ème</sup> classe.  
Il présente *Drame au désert* (combat d'une panthère et d'un python), plâtre.  
Réplique en bronze au parc Montsouris.
- 1889** Participe au salon, médaille de 2<sup>ème</sup> classe et bourse de voyage..
- 1891** *Poussin et caneton*, marbre.
- 1891** Décès de Joseph-Antoine Gardet, frère aîné de Georges, enterré au cimetière de Montparnasse. La tombe est ornée du portrait de Joseph-Antoine par Denys Puech (1854-1942).
- 1892** *Singe et tortue*, pierre.
- 1892** *Bison et jaguar, Tigre et tortue*, bronzes au musée de Laval.
- 1892** Quatre moutons entourant la statue de Jeanne d'Arc, monument commémoratif de la sainte, basilique de Bon Secours à Bonsecours, près de Rouen.
- 1893-1907** Travaille pour la manufacture de Sèvres.
- 1894** *Chiienne et chien danois*, marbre, château de Chantilly.
- 1896** *Combat de Panthères*, marbre, acquis par l'État au Salon des artistes français par le Service d'achat aux artistes vivants.
- 1896** Chevalier de la Légion d'Honneur.
- 1898** *Tigres, Lion et lionne*, marbre, château de Vaux-le Vicomte.

---

<sup>56</sup> Son œuvre abondant est inspiré par le Symbolisme et le Japonisme. Il réalisa de nombreux décor peint ; il participa à la décoration du buffet de la gare de Lyon, *le Train bleu*.

<sup>57</sup> Aimé Millet est célèbre en particulier pour avoir réalisé, à la demande de Napoléon III, la statue monumentale de Vercingétorix à Alise Sainte-Reine, sur le site d'Alésia.

<sup>58</sup> Emmanuel Frémiet est l'un des plus grands sculpteurs animaliers français.

- 1898 Participe au salon, médaille d'Honneur.
- 1900 Participation à L'Exposition Universelle de 1900 :  
*Lions et enfants*, pierre, Paris, pont Alexandre III  
*Combat de Cerfs*, dessus de porte du palais des forêts, chasse, pêche et cueillette.
- 1900 Il est élevé au grade d'officier de la Légion d'Honneur.
- 1901 *Biches et faons*, dessus de porte pour le vestibule de l'hôtel Dehaynin, Paris, 16<sup>ième</sup>.
- 1902 *Le Cerf de saint-Hubert*, première exposition quinquennale du prix du « salon boursiers de voyage ».
- 1906 Salon des artistes français, *Panthère dévorant un mouton*, marbre.
- 1907 Salon des artistes français : *Chat jouant avec une cocotte en papier*, marbre.
- 1908 Salon des artistes français, présentation des deux groupes de cervidés, *Cerfs et biches courant* et *Cerfs et biches au repos*, plâtre.
- 1908 Installation de six *Alligators* dans le bassin qui entoure le *Triomphe de la république* de Dalou, place de la Nation.
- 1909 participe au salon, *Lionne aux aguets*, bronze.
- 1910 Participe au salon, un groupe de *Cervidé*, bronze.
- 1910 Participe au salon *Combat d'un Éléphant et d'un Tigre*.
- 1910 Première exposition internationale de chasse sous la présidence de l'Empereur d'Autriche, mai-octobre 1910. Gardet présente ses deux groupes de cervidés en plâtre.
- 1912 Participation au salon de la société des artistes français, *Hallali*.
- 1913 Présentation de *Hallali*, au parc de Bagatelle.
- 1913 *Cerfs et biches courant* et *Cerfs et biches au repos* sont fondus en bronze avec une patine dorée. Projet d'installation à la porte Dauphine.
- 1917 Membre de l'Institut, Académie des Beaux-Arts, section sculpture, fauteuil V.
- 1924 4 juin Discours d'hommage à l'occasion de l'inauguration de la statue élevée à la mémoire d'Emmanuel Frémiet (Paris 1824 – Paris 1910), au Museum d'histoire naturelle, célébration du centenaire de sa naissance.
- 1924-1932 Deuxième projet d'installation des cerfs à la porte Dauphine.
- 1931 Exposition coloniale internationale de Vincennes : exposition du groupe *Combat d'un Éléphant et d'un Tigre*. Aujourd'hui une fonte de fer se trouve dans un parc de Choisy-le-Roi.
- 1933 Installation des deux groupes de Cervidés au Parc de Sceaux, *Cerfs et biches courant* et *Cerfs et biches au repos*.
- 1939 Mort à Paris le 6 février. Il est inhumé au cimetière du Montparnasse auprès de son frère Joseph-Antoine (cimetière du Petit Montparnasse, division 26).
- 1941 Fonte par les allemands des alligators de la place de la Nation (voir le site [parisenimage.fr](http://parisenimage.fr)).
- 2012 Parc de Sceaux, projet de restauration des deux groupes de *Cervidés* avec une patine bronze et non dorée comme à l'origine.

## La ménagerie de Georges Gardet

### *Liste non exhaustive*

Lieux	Sujet de la sculpture	matériaux	Mesures H x L x P	notes
<b>En France</b>				
<b>À l'extérieur dans les parcs, les rues etc.</b>				
Cognac, propriété Hennessy	<i>Hallali</i>			En place en 1919, disparu
Paris jardin du Luxembourg	<i>Combat de panthères</i>	Bronze		1896
Paris pont Alexandre III	<i>Lions conduits par des enfants</i>	Pierre		1900
Paris parc Montsouris	<i>Drame au désert : Combat entre une Panthère et un Python</i>	Bronze		1887
Paris, jardin des Plantes	<i>Vautour</i>	Bronze		
Paris, place de la Nation, bassin du Triomphe de la République (Dalou)	<i>Monstres marins</i>	Bronze		1908. Fondus par les Allemands en 1941
Paris, parc de Bagatelle	<i>Hallali</i>	bronze		En place en 1913. Disparu
Choisy-le-Roi	<i>Eléphant attaqué par un tigre</i>	fonte		Dépôt de la ville de Paris
Maincy (77) jardin du château de Vaux-le Vicomte	<i>Dogues</i>			
Maincy (77) jardin du château de Vaux-le Vicomte	<i>Lion et lionne</i>			
Saint-Hilarion (77), Parc du château de Voisins	<i>Lions ou panthères</i>			
Sceaux (92)	<i>Deux groupes de cervidés</i>	bronze		Conçus en 1908 Installés en 1933
<b>Dans les musées</b>				
Avignon	<i>Drame au désert</i>		175 x 260 cm	
Blois	<i>Buffle et jaguar</i>		21 x 41 cm	
Blois	<i>Lionne et tortue</i>		22 x 46 cm	
Boulogne-sur-mer	<i>Panthère</i>		27 cm	
Chantilly, musée Condé	<i>Chiens danois</i>	Marbre gris	76 x 115 x 58	1889
Dieppe, château-musée	<i>Souris à l'escargot</i>	Biscuit de Sèvres	6,6 x 25,4 x 4,5	1892
Dieppe, château-musée	<i>Perruches inséparables</i>	Biscuit de Sèvres	22 x 10 x 13,5	1898
Dieppe, château-musée	<i>Tortue</i>	Céramique de Sèvres, grès	17 x 29 x 12,7	1900
Grenoble, musée	<i>Ours mendiant</i>	bronze	30 x 19,5 x 1cm	1892
Laval (Mayenne),	<i>Tigre et tortue</i>	Bronze, fonte		1891-1893

musée des Sciences, jardin de la Perrine, perron	<i>Bison et Jaguar</i>	Siot-Decauville		
Lille, musée	<i>Tortue</i>			
Limoges	<i>Lion et lionne</i>			
Louviers	<i>Ours mendiant</i>		30 cm	
Lyon, musée des Beaux-arts	<i>Chien danois couché</i>	marbre	48x120x44	
Macon, musée des Ursulines	<i>Tortue</i>	Céramique de Sèvres, grès émaillé brun-vert	14x30	1900
Paris, musée des arts décoratifs	<i>Caneton et Escargot</i>		8 x 25 cm	
Paris, musée d'Orsay	<i>Souris et escargot</i>	Biscuit de Sèvres		1897
Paris, musée d'Orsay	<i>Combat de Panthères</i>	marbre	0.97 x 1.1 x 0.66	1896
Paris, musée d'Orsay	<i>Combat de Panthères</i>	plâtre	Réduction du marbre	
Paris, musée d'Orsay	<i>Panthère dévorant un mouton</i>	marbre		1906 Salon des artistes français
Paris, musée d'Orsay	<i>Panthère dévorant un mouton</i>	Bronze patiné en brun, socle en marbre vert	18,1 x 15,2 x 18,1	1907
Paris, musée d'Orsay	<i>Cerfs au repos et combat de Cerfs</i>	Plaquette biface en bronze	5,7 x 9,5 cm	1900
Poitiers, musée Sainte-Croix	<i>Ours mendiant</i>	Bronze, fonte Siot-Decauville	30,6 x 19 x 22,5	Vers 1890
Roubaix	<i>Tortue</i>			
Sens	<i>Ours mendiant</i>			

### À l'étranger

Argentine, Buenos Aires, barrio de Palermo	<i>Famille de Cerfs au repos</i>	Bronze		Vers 1910
Autriche, Vienne, propriété privée, Harry Redlich (à vérifier)	<i>Cerfs courant, Cerfs au repos</i>		Disparus ?	en place en 1931 ?
Canada, Winnipeg, palais législatif du Manitoba	<i>Le Golden boy, au sommet de la coupole du Palais</i>	Bronze doré fonte Barbedienne		1918
Canada, Winnipeg, palais législatif du Manitoba	<i>Deux Bisons, au pied du grand escalier du Palais</i>	Bronze		
Ethiopie, Addis- Abbeba	<i>Lion de la Tribu de Judas</i>			Lion couronné portant la croix
Roumanie Bucarest, musée national Cotroceni	<i>Deux Panthères</i>			
Tchéquie Prague, château de Panenske Brezany	<i>Cerfs en pleine course</i>	Plâtre (à vérifier)	Disparus ?	Carte postale
USA, Southborough (Massachusetts), St. Mark's School	<i>Lion</i>	Bronze		

## Fontes en réduction de Georges Gardet

### Animaux sauvages et exotiques

Couple de lion  
Couple de tigres  
Combat de lionnes  
Combat de panthères  
Tigre attaquant une tortue  
Lion attaquant un bison  
Panthère  
Panthère et serpent ou drame au désert  
Ours mendiant  
Lion en majesté  
Tigre et crocodile  
Tigre flairant un chien de Fô  
Singe et tortue  
Antilope  
Sanglier  
Rat, escargot et hanneton  
Souris et escargot  
Laie et ses petits  
Sangliers

### Animaux familiers

Chat à sa toilette  
Chat jouant avec une cocotte en papier  
Chat jouant avec une tortue  
Chat et grenouille  
Chien de chasse  
Chien danois  
Deux perruches inséparables  
Setter  
Chow-Chow  
Groupe de levrettes ou chien barzoï et whippet  
Canard et escargot  
Lièvre

### Cerfs

Cerfs aux écoutes et cerfs en pleine course  
Combat de cerfs  
Grand cerf  
Cerfs, plateau Art-Déco en étain, fondeur Siot-Decauville  
Cerfs dessus de porte

## Sources et bibliographie

### 1) Sources

#### Archives

Paris, Centre de documentation du Musée d'Orsay

Paris, Archives nationales

Paris, archives de la Seine

Sceaux, centre de documentation du musée de l'Ile-de-France, dossier documentaire

### 2) Bibliographie

#### Monographies

*Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, 1983.

Kjellberg, Pierre, *les Bronzes du XIX<sup>e</sup> s*, les éditions de l'amateur, 2005, p. 341-345.

Pingeot, Anne, « Les Animaux au M'O » dans *la Sculpture au musée d'Orsay*, PARIS, Scala, 1995, p. 25-31.

Hachet, Jean-Charles, *les Bronzes animaliers de l'Antiquité à nos jours*, Paris, éd. Varia, 1992, 2 vol. : Tome 1 de l'Antiquité à nos jours, tome II l'époque contemporaine.

*La Ménagerie de Sèvres*, exposition 22 mars - 19 mai 2012, Sèvres cité de la Céramique.

Uzanne, Joseph, « Jean (sic) Gardet », *Figures contemporaines tirées de l'Album Mariani*, 9<sup>ème</sup> vol., Paris, Librairie Henri Floury, 1904.

*Bronzes et objets d'art*, F. Barbedienne, éditeur, G. Leblanc-Barbedienne, successeur, Paris, 1911.

Salon des artistes français, *Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des artistes vivants exposés au Grand Palais des Champs-Élysées*, le 1<sup>er</sup> mai 1908, Paris, imp. Paul Dupont, 1908.

### SCEAUX SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE 1940-1944

---

*Soucieux d'honorer l'obligation de porter à la connaissance du public tous documents et témoignages concernant la ville de Sceaux, les Amis de Sceaux vous font découvrir deux textes qui traitent de l'occupation allemande entre 1940 et 1944.*

*Le premier, conservé par les Archives municipales, est l'adresse destinée aux Scéens par un officier allemand tandis que le second est la conférence donnée en 1997 par Paul Laroche de Roussane, habitant le quartier du Parc, durant la dernière Guerre mondiale.*

#### À la population de Sceaux

##### Le contexte historique

Huit mois après la déclaration de guerre, débute la campagne de France : le 13 mai 1940, les Allemands franchissent la Meuse à Sedan. La tactique de la « guerre éclair » [Blitzkrieg], basée sur l'utilisation des chars et de l'aviation permet à l'armée allemande d'infliger en six semaines une défaite à la France.

Le 14 juin 1940 la Wehrmacht entre dans Paris et le 17 juin, alors que le Président du Conseil, le maréchal Pétain, informe le pays de sa demande à l'adversaire des conditions d'un armistice, un officier allemand écrit au maire André Deillon<sup>1</sup> « qu'il vient de prendre le commandement militaire de Sceaux ». Il adresse aussi un texte intitulé *A la population de Sceaux* par lequel il fait connaître ses premières décisions.

Malgré nos recherches, il n'a pas été possible de connaître le nom de cet officier. Sa signature est difficilement lisible ; dans la lettre destinée au maire et rédigée en allemand, elle est précédée de l'expression d'*Ortskommandantur* qui signifie commandement militaire local tandis que sur le brouillon de son appel à la population, on peut lire sous la signature, major Kommandant.

Seule la lettre est datée du 17 juin 1940. Les deux textes commençant de façon identique, l'annonce de la prise de commandement, il s'avère que ces documents ont été écrits le même jour. Les Scéens en ont été informés par le moyen d'affiches puisque, dans la lettre, l'officier enjoint le maire de porter à la connaissance des habitants ses décisions « Les prescriptions et ordres sont à suivre à la lettre .Les affiches correspondantes sont à apposer aux endroits les plus importants de la ville et des communes avoisinantes et à porter à la connaissance des habitants ».

---

<sup>1</sup> Maire de Sceaux de 1936 à 1944.



## A LA POPULATION DE SCEAUX

J'ai pris aujourd'hui le commandement militaire de Sceaux.

Les horloges publiques et privées doivent être toutes mises immédiatement à l'heure allemande.

Dès leur retour, les habitants seront tenus de nettoyer chaque jour devant leur Maison les rues, jusqu'à la Moitié de la chaussée avant 8 heures du matin.

La ville aura à pourvoir à la propreté des autres rues.

La ville doit assurer en temps utile l'enlèvement des ordures ménagères.

Ceux des cafés et restaurants qui sont ouverts, devront être fermés complètement à 23 heures et à partir de cette heure, il est interdit de servir à boire aux militaires de tous grades.

De la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour, toutes les maisons doivent être obscures de telle façon qu'aucune lumière ne filtre dehors.

Il est interdit à la population :

- a) de séjourner en dehors de la localité sans autorisation de la Commandanture. Tous les laissez-passer pour la circulation en dehors de Sceaux doivent être demandés à la Mairie et présentés à l'approbation de la Commandanture.
- b) de circuler en automobile. Des exceptions seront accordées dans une mesure limitée pour le service du ravitaillement de la population, ainsi que pour les médecins.  
Toutes les demandes à ce sujet devront être également adressées au Maire et portées pour vérification et approbation à la Commandanture.
- c) de sortir des habitations entre 21 heures et 5 heures du matin.
- d) de garder en sa possession des armes et des munitions de toute nature. Celles-ci devront être déposées à la Mairie. Les fusils de chasse doivent être déposés chez le Bourgmestre.
- e) d'avoir des communications secrètes avec l'ennemi ou d'en recevoir, soit par fil, soit par T.S.F. ou par moyens optiques.
- f) La possession de pigeons voyageurs.  
Tous les pigeons voyageurs doivent être tués.
- g) La possession de postes émetteurs de T.S.F.  
Le ~~de~~ dépôt doit en être fait à la Commandanture locale.
- h) Toute sonnerie de cloches.
- i) de cacher des soldats appartenant à l'armée ennemie ou des hommes ayant des obligations de service.
- k) des manifestations pendant les transports des prisonniers,
- l) tous rapports avec des prisonniers de guerre,
- m) Les photos, les dessins, les peintures, faits en dehors des maisons ou pris de la maison sur la rue.

TOUTE PERSONNE QUI CONTREVIENDRAIT AUX ORDRES et AUX PRESCRIPTIONS CI-DESSUS,  
SERAIT PUNIE SELON LES LOIS MILITAIRES EN VIGUEUR

Le COMMANDANT de SCEAUX :

## Les mesures prises par l'occupant

De l'analyse de ce texte, ressort la volonté de l'occupant de marquer de son emprise la vie quotidienne des Scéens en restreignant leur liberté. Les mesures sont suffisamment explicites ; cependant quelques informations complémentaires s'avèrent nécessaires et la lettre destinée au maire est un précieux appui.

La première mesure énoncée est d'imposer l'heure allemande : à partir du 17 juin les horloges publiques et privées sont avancées d'une heure pour être à l'heure de Berlin.

On trouve ensuite l'annonce d'un couvre-feu de 21 heures à 5 heures avec obligation d'obscurcir les fenêtres pour que la lumière ne guide pas l'aviation ennemie. L'ouverture des cafés et restaurants jusqu'à 23 heures est assortie d'une interdiction de servir à boire aux militaires. C'est la volonté des Allemands de donner une bonne impression d'eux-mêmes et d'éviter tout désordre.

D'autres mesures d'ordre pratique sont prises comme le nettoyage des rues qui incombent aux habitants et à la municipalité.

Lorsque la ville passe sous commandement militaire allemand, des Scéens ont fui l'avance des troupes allemandes, comme le rapporte le texte : « dès leur retour les habitants ....avant 8 heures du matin ».

L'interdiction faite aux habitants de séjourner en dehors de la localité sans autorisation relève du souci de stabiliser la population sur place, dans un pays complètement désorganisé par l'exode, lorsque plus de six millions de Français, ont déferlé sur les routes. Cette mesure fut assouplie puisque Paul Laroche de Roussane fait allusion « aux trains bondés de la ligne de Sceaux »<sup>2</sup>. Dans son livre *Un journaliste juif à Paris sous l'occupation*, « journal 1940-1942, Jacques Biélinky fait état de 25 journées passées à Sceaux<sup>3</sup> du 10 août 1940 au 6 décembre 1942, cette dernière deux mois avant son arrestation puis sa déportation le 23 mars 1943 pour le camp d'extermination de Sobibor.

Les autorités occupantes limitent, aussi, sévèrement le droit de circuler. Il faut être en possession de laissez-passer à la discrétion de la Kommandantur.

Durant toute l'occupation, Sceaux relève de la Kreiskommandantur 786,<sup>4</sup> installée à Montrouge, qui gère les communes de l'arrondissement de Sceaux. Elle est dirigée par le Capitaine Scheurmann.<sup>5</sup>

---

<sup>2</sup> Voir ci après Le Parc de Sceaux sous l'Occupation.

<sup>3</sup> On peut noter que dans les deux documents analysés émanant de l'occupant, il n'y a aucune mention particulière sur les Juifs. Les premières mesures datent du 27 septembre 1940 avec l'obligation d'un recensement de la population juive en zone occupée.

<sup>4</sup> Kommandantur d'arrondissement : le mot désigne les services de commandement, le bâtiment où ils sont regroupés et le territoire concerné. Les services de la Kommandantur de Montrouge occupent le 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

<sup>5</sup> Voir annexe.

Les médecins et les personnels s'occupant du ravitaillement se voient octroyer des autorisations limitées pour utiliser leur automobile car les carburants sont en priorité réservés à l'armée. De plus, il est demandé au maire « d'observer la plus stricte vigilance pour la délivrance de ce document ».

Les moyens de communication sont eux aussi strictement encadrés. Pour empêcher toute liaison avec l'ennemi, interdiction est faite aux Scéens de posséder des postes émetteurs de T.S.F. et des pigeons voyageurs.

Enfin les sonneries de cloches qui permettent de communiquer au loin sont interdites. Toutefois on peut supposer que les sonneries à caractère religieux ont été par la suite rétablies.

Plus surprenante est l'obligation faite aux habitants de s'abstenir de dessiner, de peindre et de photographier à l'extérieur des habitations. Sans doute est-ce la volonté d'empêcher la diffusion d'informations qui pourraient être utiles à l'ennemi. C'est aussi un moyen de contrôler la représentation que l'occupant veut donner de lui-même.

Enfin, il va de soi que les autorités militaires allemandes interdisent la possession des armes qui doivent être remises aux autorités municipales. Quant aux fusils de chasse, la lettre adressée au maire précise qu'ils doivent être gardés par ses soins et pourvus d'une étiquette portant le nom du propriétaire et son adresse. Le maire est responsable de leur garde et de leur mise en sécurité.

Le texte se termine par un sévère rappel puisqu'il est écrit en gros caractères que « tout manquement à ces mesures est puni selon les lois militaires en vigueur<sup>6</sup> ».



Pour les trois cinquièmes du territoire français, la signature de l'armistice, le 22 juin 1940, officialise le cadre militaire et administratif de l'occupation allemande qui, à Sceaux débute le 17 juin. Commencent alors quatre longues années de vexations, de privations et de pénuries mais aussi de lutte clandestine comme le montrent les souvenirs de Paul Laroche de Roussane dans le texte de sa conférence.

Martine Grigaut

---

<sup>6</sup> Henri Amouroux, *La Grande histoire des Français sous l'Occupation*, tome I *le peuple du désastre ; quarante millions de pétainistes 1939-1941*, note 1 de la page 357 :

Une affiche apposée à Rouen précise que « celui qui, le mercredi 19 juin 1940 à partir de midi sera trouvé en possession d'armes à feu, de munitions de n'importe quelle espèce sera puni de la peine de mort ; pour les cas les moins graves les travaux forcés ou l'emprisonnement seront appliqués ».

## Le Parc-de-Sceaux sous l'occupation

*Les Amis de Sceaux et la Société d'instruction et d'éducation populaires du canton de Sceaux (SIEP) s'associèrent en 1997 pour inviter Paul Laroche de Roussane à raconter ses souvenirs de la Seconde Guerre mondiale dans le quartier du Parc-de-Sceaux. Beaucoup d'entre nous l'avons connu durant plus de cinquante ans avenue Arouet, mais il habitait alors avenue de Poitou, ce qui le plaça aux premières loges lors de la libération de Sceaux. Âgé de 18 ans en août 1944, il tenait un journal qu'il utilisa pour préparer sa conférence. Il confia aux Amis de Sceaux des copies de ces deux textes, avant de mourir chez lui le 22 juin 2009. Son journal est à la fois trop long et trop personnel pour être publié intégralement aujourd'hui, mais des extraits significatifs en sont cités dans sa conférence, que les Amis de Sceaux sont heureux de publier ici avec l'autorisation de sa famille et de la SIEP.*

Pierre JAILLARD,  
président de la SIEP

Le 1<sup>er</sup> juillet 1941, nous emménagions, mes parents et moi-même – j'allais avoir 15 ans le mois suivant –, dans un pavillon situé 10 avenue de Poitou, et nous y restâmes jusqu'en 1956, époque où nous établîmes nos foyers respectifs avenue Arouet, où je demeure encore. Ayant en effet – mis à part un bref séjour de neuf mois à Besançon en 1955 – effectué une carrière essentiellement parisienne (ministère de la Justice, cour d'appel de Paris et Cour de cassation), je suis scéen depuis aujourd'hui plus de cinquante-six ans et je puis attester que, durant les sombres années de l'Occupation (1941 à 1944), l'environnement et l'existence quotidienne furent, dans le quartier du Parc-de-Sceaux, fort différents de ceux que nous connaissons aujourd'hui ; la guerre traditionnelle et la lutte clandestine s'y côtoyèrent jusqu'à la Libération.

Les faits, les impressions que j'ai le plaisir de rappeler ici ne sont pas de simples réminiscences d'événements vécus il y a plus d'un demi-siècle ; je les ai puisées certes dans les nombreux documents que je possède encore, mais surtout dans le « journal » que je tins régulièrement durant cette époque historique.

### I. L'ENVIRONNEMENT

L'aspect du quartier différait fort de celui qui devint le sien après la fin des hostilités.

1<sup>o</sup> Beaucoup de terrains ne supportaient encore aucune construction : 9 sur 18 dans l'avenue de Poitou, 5 sur 13 dans l'avenue de Berry, 4 sur 9 dans l'avenue d'Anjou, 14 sur 26 dans l'avenue de Touraine.

Si le côté est de la « route d'Orléans » était déjà ce qu'il est actuellement, en revanche, le côté ouest ne comportait aucun immeuble collectif : ceux existant

aujourd'hui au bas de l'avenue de la Duchesse-du-Maine ne furent édifiés que bien plus tard et à la place du groupe scolaire du Petit-Chambord et des résidences de l'allée de Trévisse et de l'allée d'Honneur ne s'étendaient que les vastes pépinières Nomblot ; entre l'avenue de Poitou et l'allée d'Honneur ne s'élevait, en sus de la demeure fort ancienne de l'entreprise pépiniériste, qu'un pavillon en meulière<sup>7</sup> entouré de tous côtés par les riches plantations aujourd'hui disparues. Au lieu de la résidence La Fontaine, de la « grande surface » et du collège, de l'église Saint-François-d'Assise et de l'entreprise Rhône Poulenc<sup>8</sup>, d'immenses champs de blé et prairies descendaient en pente douce depuis la route nationale jusqu'à la Bièvre, près de laquelle étaient situés les bâtiments de la ferme.

Les terrains non construits du lotissement du Parc-de-Sceaux étaient cultivés en jardins potagers. Et – ce qui est impensable aujourd'hui – aucun vol de légumes ou de fruits ne fut constaté, bien que la nourriture fût l'un des soucis dominants des Français de cette époque et qu'un panier de carottes, de tomates ou de fraises se vendit à prix d'or...

Enfin, les trottoirs des voies du lotissement étaient herbus et vous apprendrez dans quelques instants l'avantage qu'en retiraient les riverains.

2° Une partie du lycée Lakanal, ainsi que le château de Sceaux, étaient occupés par l'armée allemande. L'armée française avait réquisitionné plusieurs bâtiments de cet établissement pour les transformer en hôpital militaire et, durant l'été de 1940, les forces d'occupation prirent tout naturellement la suite des soldats français. Mais le reste du lycée demeurait affecté à l'enseignement et, dès notre arrivée à Sceaux, mes parents m'y inscrivirent.

Dès l'automne de 1941, je relevais trois faits :

– comme dans tous les lycées, collèges et écoles, il nous était distribué chaque matin des « biscuits vitaminés » que nous avons le droit – sinon le devoir – de déguster durant les cours, ce qui nous ravissait, car il était interdit ordinairement de manger quoi que ce soit en classe ;

– dans chaque classe, l'un des murs était décoré d'un portrait du maréchal Pétain, lequel était rituellement bombardé chaque jour par des salves de boules de « papier mâché » ; l'un de ces portraits fut même arraché par le fils du surveillant général – M. Lair – qui fut immédiatement exclu du lycée ;

– chaque samedi après-midi, nous subissions les « loisirs dirigés » institués peu avant la guerre par le ministre Jean Zay<sup>9</sup> : rassemblés dans la cour, en carré, autour

---

<sup>7</sup> « L'allée d'Honneur et le Petit Chambord au début du siècle » *Sceaux Magazine*, décembre 1994, n° 240 p. 23 – N.D.L.E.

<sup>8</sup> Actuellement Sanofi-Aventis. – N.D.L.E.

<sup>9</sup> Il fut ministre de l'Éducation nationale à partir de mai 1936, dans les gouvernements du Front Populaire, il reste en place jusqu'en septembre 1939.

d'un mât surmonté d'une superbe francisque tricolore, nous entonnions un vibrant *Maréchal, nous voilà*, chant qui prétendait à l'époque galvaniser la jeunesse française.

C'est ainsi que je fis la connaissance des jeunes gens du quartier, dont certains sont encore aujourd'hui des riverains du Parc-de-Sceaux, notamment le futur général Piermé, qui demeurait avenue Jean-Racine, non loin de son domicile actuel, et Jacques Beauvais, qui occupe encore le pavillon de l'avenue de Poitou où nous nous rencontrions fort souvent.

3° Si le château de Sceaux était occupé par un état-major allemand, le parc restait, dans sa plus grande partie, ouvert au public, notamment autour du Grand Canal, où, spécialement les jeudis et dimanches, les jeunes des environs se livraient au « canotage à rames » ou, durant l'hiver, au patinage à glace (les hivers de guerre furent en effet excessivement froids).

Néanmoins, nous y côtoyions des militaires allemands, qui aimaient se faire photographier au pied des statues dominant le bassin de l'Octogone.

## II. LA VIE QUOTIDIENNE

Les grandes préoccupations des Scéens du Parc-de-Sceaux, identiques à celles de la plupart des Français, étaient le ravitaillement, le chauffage et les transports.

1° Les habitants du quartier dirigent leurs pas surtout vers Bourg-la-Reine. Ils sont, en effet, séparés du centre commerçant de Sceaux par le château, dont les abords sont interdits aux civils, qui doivent le contourner, et ils ne s'y rendent en fait qu'une fois par mois pour retirer les tickets d'alimentation. En outre, la station du Parc-de-Sceaux étant fermée, les usagers de la « ligne de Sceaux », ainsi qu'elle était dénommée à l'époque, doivent, pour l'emprunter, gagner à pied les stations de Bourg-la-Reine ou de la Croix-de-Berny.

À Bourg-la-Reine, le marché en plein air se tient à l'emplacement actuel des grands immeubles qui abritent Monoprix (l'avenue du Maréchal-Joffre n'est alors bordée que de pavillons) et – à moins d'être un des rares privilégiés détenteurs de la carte de priorité accordée aux parents de familles nombreuses – il faut accepter de « faire la queue » durant trois ou quatre heures (!) pour espérer obtenir quelques carottes, pommes de terre ou fruits, et encore à la condition que le stock ne soit pas épuisé, trois ou quatre personnes avant vous...

Les détaillants les plus connus sont, dans la Grande Rue, la charcuterie Boulogne et l'épicerie Roger, qui fourniront à leurs clients permanents, au prix de la taxe, des suppléments aux rations officielles ; aussi, nombreux furent ceux qui, par gratitude, leur resteront fidèles après le retour de l'abondance. Nous étions alors

loin d'imaginer que le jeune enfant de madame Boulogne, qui jouait dans le magasin, deviendrait le célèbre Alain Delon...

Toutefois, habitant des pavillons, les Scéens du Parc disposaient d'un sérieux avantage : un jardin qui, quelle que soit la superficie, produisait, après la transformation des gazons en terre de culture, un complément non négligeable de légumes (carottes, tomates, haricots verts, radis, salades, etc.) ; aux fraisiers s'ajoutaient souvent les arbres fruitiers (cerisiers, pruniers). En outre, à cette époque, il n'était pas exceptionnel d'être réveillé le matin par le chant d'un coq ; l'élevage de poules, source d'œufs et de viande, était général et dans de nombreux sous-sols, des clapiers abritaient des lapins ; ma mère en élevait en permanence une vingtaine. Et, bien entendu, personne ne protesta contre ces flagrantes violations du cahier des charges du lotissement. Bien au contraire, cet élevage fournissait l'occasion de rencontres et d'échanges d'informations entre voisins : en fin d'après-midi, chacun promenait ses poules sur les trottoirs, les retenant par une ficelle attachée à l'une de leurs pattes, et disposait ses lapins dans des caisses sans fond posées sur les trottoirs herbus. J'ai ouï dire que certains propriétaires nourrissaient des chèvres et des moutons mais je ne l'ai jamais constaté par moi-même.

Deux autres sources de ravitaillement aidaient à lutter contre la faim, bien qu'elles fussent fort onéreuses : d'une part, les gardiens du Parc vendaient à prix d'or les carpes qu'ils venaient de pêcher dans le Grand Canal ; d'autre part, les jeudis ou dimanches, les jeunes se rendaient à bicyclette chez les maraîchers de la vallée de Chevreuse, voire au-delà de Saint-Rémy, et en rapportaient sur le porte-bagages ou dans un sac à dos quelques fruits et légumes achetés au cours du « marché noir ».

Plus impatiemment attendus étaient les « colis familiaux » que les « cousins » vivant à la campagne furent autorisés, durant les années 1943 et 1944, à envoyer aux « parents » habitant en ville ; on obtenait ainsi du porc salé, du beurre et surtout des sacs de pommes de terre. Certes, il était matériellement possible de se rendre soi-même en province pour en rapporter quelques produits alimentaires mais on s'exposait, dans les gares parisiennes, aux fouilles corporelles de la part des fonctionnaires du ravitaillement et à la confiscation de ces richesses qui étaient réputées approvisionner les trafiquants.

Les aliments une fois obtenus, il fallait, avant de les consommer, les cuisiner. Or, le gaz était très sévèrement rationné, l'électricité était coupée durant la journée sauf pendant les alertes aériennes, ce qui, malgré les passages de plus en plus fréquents d'avions alliés dans le ciel de la région parisienne, était nettement insuffisant pour la préparation quotidienne des repas. Le seul appareil utilisable à cette fin était, combinée avec la « marmite norvégienne », la cuisinière en fonte, à bois ou à charbon, combustibles vendus seulement au « marché noir ».

2° Les hivers étaient attendus avec appréhension. Ils furent tous très rigoureux : la température extérieure descendit très fréquemment à moins 20 degrés. Les bassins et le Grand Canal du Parc étaient glacés sur plusieurs centimètres d'épaisseur. Or, les pavillons étaient équipés du chauffage central à charbon et les cheminées simplement décoratives – elles étaient certes équipées d'un conduit de fumée mais le foyer n'avait aucune profondeur – exigeaient, pour remplir leur office, l'installation de poêles à bois ou à charbon. Le bois ? On ne disposait que de « petit bois » ramassé dans les allées du Parc et qui était destiné à la cuisinière. Le charbon ? On ne pouvait se procurer, et encore très difficilement et à prix d'or, que du coke dégazéifié provenant des centrales thermiques, sans grande valeur calorifique et producteur essentiellement de mâchefer.

Aussi, dans la plupart des pavillons, la température ambiante ne dépassait pas 5 à 6 degrés. Les familles se rassemblaient donc, pour dormir et travailler, dans l'unique pièce chauffée, où l'on obtenait péniblement 10 à 12 degrés. Les repas se prenaient tout naturellement dans la cuisine, dont l'ambiance était tiédie par ladite cuisinière, laquelle servait à la fois à la cuisson des repas, au chauffage de la pièce et à la production d'eau chaude. Les conduites d'eau étant parfois gelées à l'intérieur du pavillon, seules étaient disponibles, notamment pour la toilette, l'eau froide recueillie au robinet de vidange, voisin du compteur et soigneusement emmaillotté dans des lainages, et l'eau chaude fournie par la cuisinière.

3° La troisième préoccupation – celle des transports – n'était pas la moindre. Les voitures particulières, mises à part celles de rares privilégiés allocataires de bons d'essence, étaient immobilisées dans les garages ; les autobus, fonctionnant au gazogène, étaient rares. Certes, les trains de la « ligne de Sceaux » étaient quasiment aussi fréquents qu'aujourd'hui mais les petits wagons, datant de 1937, n'étaient qu'au nombre de quatre aux « heures pleines » et de deux aux « heures creuses », c'est-à-dire que le service du métro était nettement insuffisant, même si la population de la région parisienne était moins nombreuse qu'aujourd'hui.

Si bien que la bicyclette était le mode de transport le plus usité (même les taxis parisiens avaient disparu, remplacés par des « vélos-taxis »). Aussi, pour pouvoir mieux en contrôler la circulation, les autorités avaient prescrit leur immatriculation, calquée sur celle des véhicules automobiles ; une « carte grise » était délivrée au propriétaire de l'engin, qui devait être équipé, à l'avant, d'un phare diffusant une lumière bleue et arborer à l'arrière, non seulement la plaque d'immatriculation à chiffres et lettres noirs sur fond jaune, mais aussi un disque blanc substitué au feu rouge.

### III. LA GUERRE TRADITIONNELLE

1° Les moyens d'information sont ceux dont disposent tous les Français. Ce sont :

– d'une part les quotidiens français germanophiles, la presse allemande, tel *Signal* – l'équivalent de l'actuel *Match* –, les tracts de propagande vichyssoise ou allemands, les premiers en faveur de la collaboration, d'un service dans les Chantiers de jeunesse ou d'un engagement dans la division française des *Waffen SS*, les autres contre les Juifs, les Russes et les Alliés, et aussi les émissions de Radio-Paris, qui permettent d'entendre – mais peu de Français les écoutent – le célèbre Jean-Hérolde Paquis ;

– d'autre part, certes, la presse clandestine (j'y reviendrai) et les tracts français, anglais et américains lâchés par avions, dont les photographies nous permettront de reconnaître les chefs de la France libre lors de leur passage sur la « route d'Orléans » le 25 août 1944, mais essentiellement la radio anglaise que, malgré les « brouillages » émis par les Allemands, on peut assez facilement entendre sur de multiples longueurs d'ondes – « grandes », « moyennes » et surtout « courtes » –, tant le matin que le soir. Les nouvelles ainsi recueillies nous permettent de tenir à jour les « lignes des fronts » sur les cartes vendues boulevard Saint-Germain par le Service géographique de l'armée, qui sont punaisées sur les murs de la pièce où mon père a installé son bureau et sur lesquelles nous marquions chaque soir, avec un fil rouge tenu par des épingles, l'avance des armées libératrices de l'Est, de l'Afrique du Nord, puis de l'Italie et de la France.

2° Les habitants du Parc-de-Sceaux sont, depuis le dernier trimestre de 1943, les témoins des bombardements alliés sur la région parisienne. Le 3 septembre, c'est la dramatique attaque des usines Renault, le 15 suivant, c'est celle de Courbevoie. Le 3 octobre c'est, en plein jour, la destruction de la centrale de Chevilly-Larue par les bombardiers français du groupe « Lorraine » et, les avions passant au-dessus du parc de Sceaux à basse altitude, c'est nombreux que les riverains, ayant identifié sous les ailes les cocardes tricolores ornées de la croix de Lorraine, applaudissent. Le 31 décembre, c'est le bombardement d'Ivry.

Dès les premiers mois de 1944, les nuits au sommeil troublé ne se comptent plus. Chaque soir, vers 22-23 heures, des centaines de bombardiers alliés remontent la Seine jusqu'à Paris pour se rendre ensuite vers l'Allemagne centrale ou du sud, avant de reprendre la direction de l'Angleterre vers 2 à 3 heures du matin. Et à chaque passage, les sirènes résonnent, la D.C.A.<sup>10</sup> effectue ses tirs de barrage et les Scéens sont réveillés... Le lendemain matin, on ramasse, pour les conserver en

---

<sup>10</sup> Défense contre aéronefs – N.D.L.E.

souvenirs, les fines lamelles argentées semées par les appareils alliés pour tromper les radars ennemis.

À ces troubles nocturnes s'ajoutent, de plus en plus fréquents, les bombardements propres à la banlieue sud de Paris, ceux de l'aérodrome de Villacoublay (5 février), des gares de Villeneuve-Saint Georges (17-18 avril), de Juvisy-Noisy-le-Sec (19-20 avril)<sup>11</sup>, de La Chapelle (20-21 avril), de Villeneuve-Saint-Georges et Choisy-le-Roi (26-27 avril), de l'aérodrome d'Orly (1<sup>er</sup> mai), des aérodromes de Villacoublay et Orly (20 mai), encore de l'aérodrome d'Orly (24 mai), de la gare de Massy-Palaiseau (2 juin). Ce sont autant de nuits sans sommeil. Certes, le spectacle est féérique : grâce aux fusées éclairantes lâchées par les avions, qui descendent vers le sol à la vitesse de leurs parachutes, on distingue nettement la masse sombre de notre environnement sous une lumière mystérieuse ainsi que le « ballet » des bombardiers au-dessus de nos têtes, qui se déchargent en plusieurs fois de leur armement, - ô combien meurtrier-, qui explose dans un vacarme si infernal qu'on sent le sol vibrer sous nos pieds et le souffle de la déflagration frapper nos visages, tandis que de violents incendies s'élèvent à l'horizon vers le ciel. La D.C.A. allemande riposte toujours violemment et l'éclatement des obus s'ajoute à l'explosion des bombes.

Les journées sont parfois aussi dramatiques que les nuits : huit alertes aériennes seront données en quelques heures le 1<sup>er</sup> mai ; un combat aérien sera livré au-dessus du Parc le 22 suivant.

#### IV. LA LUTTE CLANDESTINE

Les opinions des riverains du Parc-de-Sceaux étaient évidemment mal connues, chacun demeurant discret à cet égard, quel que soit le camp qui avait sa préférence. Néanmoins, il était possible d'affirmer que, mises à part quelques très rares exceptions favorables à l'Occupant et quelques autres épousant, bon gré, mal gré, les thèses pétainistes, l'immense majorité penchait vers le parti des Alliés. Plusieurs participeront activement à la lutte clandestine et certains y perdront leur vie, notamment M. Cerf de Maulny, demeurant alors 16 avenue Arouet, qui sera arrêté au petit matin par la Gestapo et dont le sort demeurera ignoré, le jeune Richard, qui sera fusillé dans les jours précédant la Libération, Michel Voisin et Paul Couderc, dont deux rues honorent à Sceaux la mémoire.

Trois exemples – que je connais bien – permettront de comprendre le fonctionnement d'activités dont la portée demeurera modeste mais l'efficacité réelle. Il faut savoir que le « compartimentage » était la règle de tout réseau

---

<sup>11</sup> En réalité, le bombardement de Juvisy date du 18 avril. Nous n'avons pas vérifié les dates des autres bombardements cités. – N.D.L.E.

clandestin : trois ou quatre personnes agissant en équipe mais ignorant qui, dans la chaîne, les précèdent ou les suivent.

### 1° La distribution de journaux clandestins

Dès l'automne de 1942, alors qu'il enseignait à Paris, au lycée Buffon, mon père, agrégé d'histoire et géographie, avait pénétré, par l'intermédiaire de son ami le professeur Lacroix, dans l'un des réseaux de diffusion de la presse clandestine et devint ainsi – il le resta jusqu'à la Libération – diffuseur du journal *Résistance*, fondé depuis seulement quelques semaines. Sur appel téléphonique de M. Lardenois, pharmacien à la grande pharmacie Canonne, 88 boulevard Sébastopol à Paris, qui lui indiquait que « l'ordonnance était prête », mon père s'empressait d'aller y prendre livraison d'un lot de chaque numéro et, pour rejoindre son domicile du Parc-de-Sceaux, gagnait la gare du Luxembourg à pied afin d'éviter les fouilles opérées par la police dans les couloirs du métro : des barrages, certes, étaient parfois établis dans les rues mais il était aisé, pour y échapper, d'entrer dans le couloir d'un immeuble – les « codes » n'existaient pas encore – et de s'y débarrasser de son paquet. Dès la nuit suivante, c'était le dépôt du journal dans les boîtes aux lettres, l'un de nous deux précédant l'autre pour signaler au suivant, porteur des journaux, l'éventuelle arrivée d'une patrouille ennemie. Si le premier descendait du trottoir sur la chaussée, le suivant comprenait qu'il fallait faire demi-tour et regagner au plus vite notre domicile ou, si cela apparaissait nécessaire, de jeter les journaux compromettants par-dessus une clôture. Pendant ce temps, ma mère mettait sous enveloppes les exemplaires à expédier anonymement par la voie postale aux sympathisants de province.

Nous avons, mon père et moi, bien entendu, des « couvertures » pour expliquer notre présence dans la rue après l'heure du couvre-feu : mon père venait de donner (ou allait donner) des leçons particulières au fils du professeur Cossard, 11 avenue Diderot, moi j'arborais toujours mon brassard de membre des équipes d'urgence de la Croix-Rouge (j'avais, à cet effet, subi les épreuves du brevet de secouriste).

### 2° Le sauvetage des aviateurs alliés

En 1943, mon père fut contacté par son collègue et ami Eugène Cossard, alors professeur d'anglais au lycée Lakanal et membre actif du réseau « Kummel », dont la mission consistait à rapatrier en Angleterre des aviateurs alliés dont l'appareil avait été abattu dans la région parisienne. Un message verbal du professeur Cossard indiquait à mon père le jour et l'heure où il devrait se rendre sur la place de la Gare à Bourg-la-Reine, ainsi que le signe distinctif qu'il devrait porter pour y prendre en charge, présentés par un inconnu prononçant le « mot de passe » convenu, un ou

parfois deux (dans ce second cas, j'accompagnais mon père) officiers anglais, américains, canadiens ou australiens, souvent blessés, toujours vêtus de vêtements civils usagés et fort mal ajustés à leur taille, généralement supérieure à celle du propriétaire de ces hardes, et au surplus ne parlant et ne comprenant que la langue anglaise... dont évidemment l'usage était exclu tant dans la rue que dans le métro. C'est pourtant par ce moyen de transport que mon père et moi-même – nous efforçant de justifier aux yeux de voyageurs, peut-être acquis à l'Occupant, l'attitude suspecte de l'absence de toute conversation par le partage de fruits provenant de notre jardin, le dos appuyé à des affiches qui menaçaient de mort tout Français portant assistance à des aviateurs « ennemis » –, nous devions les amener de Bourg-la-Reine à Fontenay-aux-Roses, où un pharmacien les accueillait dans son logement.

Après leur fouille avait lieu leur interrogatoire, le soir même, par M. Ponsard, professeur d'anglais au lycée Buffon, appelé téléphoniquement par mon père sous le couvert d'une invitation à dîner. Mon père portait immédiatement les renseignements ainsi recueillis (identité des intéressés, leur numéro matricule, celui de l'avion, date et lieu de sa chute) au domicile de M. Cossard, qui, durant la nuit, en faisait vérifier l'exactitude, par une radio clandestine, auprès des services alliés en Grande-Bretagne, cela pour limiter le risque d'avoir affaire à des agents ennemis s'infiltrant dans le réseau (un cousin germain de ma mère, Louis Le Deuff, arrêté par la Gestapo au moyen de ce subterfuge, mourut pour la France dans un camp de déportation) ; il était entendu qu'en cas de non-confirmation de leurs déclarations – ce qui ne se produisit jamais –, les intéressés seraient abattus sur place. Enfin, aussitôt que possible, nos protégés étaient dirigés vers l'étape suivante.

Une fois – je l'avoue – j'eus peur. C'était en juillet 1944 et je convoyais un Australien et un Canadien, habillés comme je viens de l'écrire ; au surplus, l'un d'eux, blessé aux jambes, boitait. Alors que nous étions assis sur un banc du quai de la ligne de Robinson dans la gare de Bourg-la-Reine et que nous dégustions en silence quelques fruits, un homme que je ne connaissais pas, se trouvant sur le quai qui nous faisait vis-à-vis, apparemment absorbé par la lecture d'un journal, ne nous quittait cependant pas des yeux et me fit comprendre par un regard éloquent qu'il avait deviné notre situation...

Un parent de ma mère, je viens de l'indiquer, fut incarcéré à la prison de Fresnes avant d'être déporté et sa famille était autorisée à lui apporter chaque semaine quelque nourriture et du linge. La cruauté de ces démarches mérite d'être relatée. À l'entrée de la prison, le poste de garde remettait au visiteur un précieux « laissez-passer » qu'il convenait de ne pas égarer si l'on voulait ressortir ! Puis, après avoir franchi deux autres enceintes, on était dirigé jusqu'à une pièce où les parents des détenus étaient rassemblés sous le regard menaçant de soldats armés ; de temps à autre, un sous-officier apparaissait, s'emparait du colis en « aboyant » quelque injure ; puis c'était l'attente, anxieuse, de son retour, car s'il rapportait le « linge sale » du détenu, souvent en loques, ce qui signifiait que le malheureux avait

été torturé, du moins le savait-on encore vivant. Mais souvent, le planton revenait avec le colis et le lançait en hurlant l'adjectif « fusillé » à la tête du parent ou de l'ami qui repartait la tête basse, tremblant d'émotion et cachant ses larmes...

### 3° Les faux papiers

Toujours aux côtés du professeur Cossard, mon père comme moi-même participons, sur la table de notre salle à manger, à la fabrication de faux papiers destinés, soit à faciliter l'évasion des prisonniers de guerre, soit à soustraire des jeunes au Service du travail obligatoire (S.T.O.), soit à permettre à des membres de réseaux de se rendre dans les régions côtières interdites pour relever le plan des défenses ennemies.

Pour séjourner près des côtes, le document fourni était un faux certificat de résidence dans une commune de la « zone interdite » depuis plus de six mois, délivré par le maire. Pour les réfractaires au S.T.O., le faux dossier comportait, soit un certificat de travail dans une entreprise française et un certificat de recensement par le S.T.O., soit un certificat du *Kommandant von Groß Paris*<sup>12</sup> portant cachet et signature, attestant que le porteur avait « terminé son travail en Allemagne », soit encore une fausse carte d'identité n'attribuant pas forcément à l'intéressé un nom d'emprunt mais le rajeunissant d'un ou deux ans en le faisant naître dans une des villes dont les bombardements par les aviations alliées avaient détruit les mairies et donc les registres de l'état civil (Saint-Nazaire, Lorient, Brest, etc.) ou en Algérie. Les pièces les plus complexes tendaient à faciliter l'évasion vers la France des prisonniers de guerre, auxquels elles parvenaient cachées dans la reliure de livres ou dans le talon évidé de sabots de bois : elles comprenaient essentiellement, d'une part un *Rückkehrschein* (« certificat de retour ») délivré au supposé travailleur en Allemagne par la *Askania Werke*, société par actions berlinoise, et comportant, en outre du cachet et de la signature du représentant de l'entreprise, l'attestation du Service du travail de Berlin, avec aussi cachet et signature, le montant des sommes payées par la *Deutsche Bank im Berlin*, avec encore cachet et signature, et au dos le cachet du poste frontière d'Herzogenrath, d'autre part un certificat de démobilisation.

Pour l'établissement de ces documents, les imprimés nécessaires et une quarantaine de cachets – tous reproduits à partir d'originaux – étaient disponibles, depuis ceux du *Kommandant von Groß Paris* et des organismes allemands précités jusqu'à ceux des nombreuses autorités administratives, militaires et de police : service de la carte d'identité française de la Préfecture de police, police d'État de Seine-et-Oise (Versailles, Enghien-les-Bains, Argenteuil), commissariats de police de Chaville et du quartier Notre-Dame-des-Champs, office régional du Travail, préfecture des Deux-Sèvres, mairies de Versailles, Bricquebec, Échiré, commandant

---

<sup>12</sup> « Commandant du Grand Paris » – N.D.L.E.

du 302<sup>e</sup> régiment d'artillerie et du 21<sup>e</sup> régiment d'artillerie divisionnaire, centre de démobilisation de Caussade, etc.

Pour tromper l'ennemi, en cas de besoin, à savoir les médecins allemands logés dans le pavillon du 1 de l'avenue de Poitou et le milicien propriétaire de celui du 11 de la même voie, nous avons punaisé au mur de notre salle à manger un portrait du maréchal Pétain, ainsi qu'un drapeau tricolore orné d'une francisque, et nous branchions, chaque jour, avec une très forte tonalité, le poste de radio allemand de Radio-Paris.

Telle fut l'existence des riverains du Parc-de-Sceaux jusqu'à la Libération, le 25 août 1944.

## V. LA LIBERATION

Depuis une vingtaine de jours, nous vivons nerveusement dans l'attente de l'Événement ; le canon se fait souvent entendre, le bruit de fortes explosions parvient jusqu'à nous, la route d'Orléans est quasi déserte ; seuls y circulent des convois militaires allemands : chars « Tigre », canons autotractés, camions. Tous les jours, on s'apprête à accueillir les soldats alliés mais les radios anglaise et allemande sont fort avares d'informations.

Cependant, le 18 août, Londres annonce l'entrée des forces de Patton à Rambouillet et, dans l'après-midi, je note dans mon « journal » que, depuis le 14 août, je tiens presque heure par heure<sup>13</sup> : « tout à coup, de vives et bruyantes acclamations éclatent sur la route d'Orléans. Quel spectacle émouvant ! les prisonniers politiques de Fresnes passent dans des camions de la Croix-Rouge, vêtus on ne sait trop de quoi, et chantent d'une seule et même voix une *Marseillaise* qui tintera encore longtemps dans mes oreilles. Des larmes d'émotion, de pitié mais aussi de reconnaissance et de fierté mouillent de nombreux regards. » Le lendemain, nous apprenons le soulèvement de Paris.

Le 20 août, dans la soirée, une auto de la préfecture de police, circulant dans les avenues du Parc-de-Sceaux, annonce par haut-parleur la signature d'une trêve entre les Allemands et les « insurgés » mais que chacun doit rester chez soi. Le surlendemain, de jeunes F.F.I.<sup>14</sup> recensent, pour les réquisitionner, les véhicules en état de rouler. Les nouvelles les plus contradictoires sont échangées par téléphone (l'automatique n'existait pas encore mais la standardiste de la poste de Sceaux fut toujours à son poste).

Le jeudi 24 août, au matin, la canonnade s'est rapprochée : « tout à coup – j'étais assis à mon bureau et papa se rasait dans la salle de bains – je sursaute. Un sifflement de balle très net semble raser la maison ; papa vient voir, un second

---

<sup>13</sup> Les passages reproduits entre guillemets sont la reproduction de mon journal - N.D.L.A.

<sup>14</sup> Forces françaises de l'Intérieur - N.D.L.E.

sifflement passe tout près. Instinctivement, je m'aplatis sur mon bureau, papa s'écarte de la fenêtre. Nous nous apercevons que la bataille se rapproche... Sur ces entrefaites, maman revient du marché à vive allure. Les jeunes gens de la Croix-Rouge de Bourg-la-Reine font fermer toutes les boutiques et prient les ménagères de rentrer chez elles au plus vite. Les Français sont au Petit Massy. La canonnade devient de plus en plus intense ; tout le monde ferme ses volets. »

Après le déjeuner, les rafales de mitrailleuses sifflent autour des pavillons de l'avenue de Poitou : « c'est le début de la bataille. Deux messieurs et un jeune homme débouchent de la route d'Orléans et montent l'avenue de Poitou en rampant car les balles passent nombreuses, cinglant l'air. Nous les abritons à la maison. Ils nous racontent qu'à Bourg-la-Reine, des renforts viennent d'arriver et que tout laisse présager des combats d'arrière-garde. Deux chars "Tigre" sont postés rue de Bièvres et rue de Fontenay. Des autochenilles viennent d'amener une cinquantaine de fantassins tandis que des S.S. les rejoignent à bicyclette. Ils ont installé un canon de 88 devant la gare, un autre au coin de la rue de Fontenay et de la Grande Rue et un troisième au coin de cette rue et du boulevard Joffre. Un autre passant ajoute que les Allemands ont installé à la porte du stade du Métro (à la Croix de Berny) un nid de résistance avec un canon antichar et quelques fusils mitrailleurs qui balayaient la route. Profitant d'une petite accalmie, tous nos hôtes se dispersent et nous nous barricadons de nouveau. Brusquement, de très fortes détonations se font entendre. Nous nous regardons tous. Pas de doute, c'est le canon. Mais sont-ce des "départs" ou des "arrivées" ? Je me glisse dans l'escalier et par la fenêtre, je vois une fumée jaunâtre accompagnant chaque coup. Aucun doute, les Allemands ont installé une pièce au coin de l'avenue et de la route d'Orléans, à 50 mètres. Cela devient sérieux, car si les Français répondent... Il est 16 h 30. La pièce d'artillerie a quitté son emplacement initial pour aller se fixer un peu plus en arrière, vraisemblablement dans l'allée d'Honneur car les obus commencent à passer au-dessus de nous avec leur sifflement caractéristique qui semble déchirer l'air. Mais bientôt la canonnade se calme. Nous nous désolons cependant de ne pas encore avoir vu les Alliés. La canonnade reprenait bientôt. Brusquement, je m'écrie : "Des S.S. Regardez, des S.S." En effet, la patrouille allemande qui, un quart d'heure plus tôt, nous avait mis en joue (alors que nous mettions le nez dehors) revenait par l'avenue de Poitou, longeant les maisons en rampant. Nous fûmes pris de panique : nous nous précipitons dans la cave à charbon, on s'y enferme et on écoute, retenant notre souffle. Il est impossible de dire ce que représentait pour nous ce mot : S.S. Il évoque tant de tueries, tant d'atrocités que chaque fois qu'on les aperçoit, instinctivement, on pense à la mort. On craignait qu'ils ne pénètrent dans les maisons et ne massacrent les habitants. Maintenant, la nuit est complètement tombée. Nous écoutons attentivement. C'est bien vrai : seul nous parvient à travers ce silence impressionnant le tintement sourd des cloches. Les larmes coulent sur nos visages. Serait-ce donc vrai ? Ils seraient

partis ? Ce cauchemar de quatre années de servitude ne serait plus qu'un souvenir... Mais à peine sommes-nous étendus sur nos lits que la canonnade reprend de plus belle. Enfin, vers 1 heure du matin, le tir se ralentit, les obus passent moins nombreux. Cependant, ce n'est qu'à 2 heures qu'il cesse.

« Vendredi 25 août

« "Les voilà, les voilà !" me crie maman en me tirant du lit. Je me frotte les yeux sans réaliser ce qu'il se passe ; le bombardement, la bagarre, la nuit passée dans la cave, je ne m'en souviens plus. Mais voyant maman courir de ci, de là, folle de joie, et en entendant papa s'habiller lestement, je comprends : le cauchemar de quatre années d'esclavage n'est plus qu'un souvenir. C'est fini ! C'est fini ! Ah, quel délire ! On ne sait plus ce que l'on doit faire. Il faut pavoiser aux couleurs alliées, faire un chaleureux accueil à nos libérateurs. Mais a-t-on le temps de déterrer le drapeau anglais qui, enfoui dans le sol du jardin, attend cette minute historique depuis trois ans ? Dans notre affolement, on bouscule tout pour trouver le drapeau américain caché par papa pendant la bagarre. Mais des cris nous parviennent de la route d'Orléans : "Les voilà, les voilà !" Au diable les drapeaux alliés, courons à l'avance des Français de Leclerc.

« Il n'y a pas encore beaucoup de monde sur la route, car nombreux sont ceux qui se demandent si les Allemands sont bien partis. Nous pouvons alors regarder les dégâts causés par la bataille. Notre voisine, madame Labarrière, a eu sa salle à manger pulvérisée par un 75 français ; toutes les maisons sont criblées de balles, la plupart des carreaux gisent en morceaux sur les trottoirs. Tous les poteaux électriques ont été couchés sur la chaussée par les obus ; ceux qui restent encore debout sont percés de part en part et inutilisables.

« En face de la gendarmerie, les Allemands nous ont laissé un souvenir : une des pièces de 88 qui nous avaient tant émus hier ; un char français l'avait frappé de plein fouet. Malheureusement, le char avait été lui-même démoli par sa victime et gisait au bas de l'avenue d'Anjou, sur le bord de la route d'Orléans. Des pierres tâchées de sang rappelaient que le conducteur du char, les jambes broyées, s'était effondré là avant d'être emmené par ses camarades.

« Mais toujours pas de Français en vue. Pourtant, la route s'emplit et est bientôt noire de monde. Il est 8 heures. La température est fraîche. Un épais brouillard masque la Croix de Berny. Les F.F.I. de Bourg-la-Reine font la police.

« Brusquement, une rumeur court comme une traînée de poudre : la division Leclerc ne passera pas ici, car la route est trop encombrée des débris de la bataille. Immédiatement, par un réflexe général, tous, hommes, femmes, enfants, vieillards, munis de pelles, de pioches, d'échelles, surgis de toutes les maisons, s'empressent de déblayer la chaussée. En dix minutes, tout est nettoyé. Les poteaux électriques ont été transportés sur les trottoirs, les pavés bouleversés par les obus allemands et français sont remis en place, les plâtras sont balayés et, sous les acclamations de la foule, le drapeau tricolore est hissé à la gendarmerie tandis que des centaines et des

centaines de banderoles et de drapeaux aux couleurs alliées surgissent à toutes les fenêtres. Mais d'où sortent-ils ? Depuis des semaines, tandis que le canon grognait à l'horizon, tout le monde avait confectionné ses drapeaux, faits de chiffons ajustés ou de papiers coloriés par les enfants. Qu'importe ! On n'était pas riche mais on voulait montrer que le cœur y était.

« Tout à coup, un tonnerre d'acclamations, de cris, des bras qui se lèvent pour offrir les fleurs hâtivement cueillies dans le jardinet de la maison, les doigts qui s'écartent en forme de V. C'est – ô vision inoubliable qui comptera dans la vie d'un homme –, c'est, surgissant de la brume qui voile encore tous les alentours, c'est, debout sur son *command-car*<sup>15</sup>, le regard fixé vers Notre-Dame, c'est – vous l'avez deviné – le héros du Tchad et du Fezzan qui fait son entrée dans la Capitale à la tête de sa division blindée, c'est le général Leclerc !... Des larmes de joie coulent sur de nombreux visages. Il est impossible de dire ce que l'on ressent à la vue de ces puissants chars écrasant le sol dans un bruit de tonnerre, accourant au secours de Paris qui lutte depuis huit jours déjà. Et c'est toute la 2<sup>e</sup> division blindée française qui défile avec ses spahis, ses chasseurs, ses cuirassiers, ses fusiliers marins, son infanterie coloniale, ses canons lourds tractés, ses automitrailleuses et ses jeeps, ces fameuses jeeps dont on a tant entendu vanter les exploits à la radio. Bientôt, nouvelles acclamations. C'est le commandant de l'armée de l'air française, le général Vallin, qui défile avec tout son état-major. Et puis des chars, toujours des chars ! Ils sont français cette fois ! Quelle fierté nous étreint ! La foule, en proie au délire, se masse au milieu de la route pour forcer nos chars à s'arrêter. Et ce sont des embrassades, des serremments de mains ! Nos soldats répondent en lançant du *corned-beef*<sup>16</sup>, des cigarettes, du chocolat, des bonbons. Ils nous donneraient tout ce qu'ils possèdent, nos soldats ; depuis les combats du Tchad, ils attendaient ce jour où, triomphalement, en héros, ils pénétreraient dans Paris.

« Le défilé dure toute la matinée. Quel matériel, flambant neuf, monté par des hommes qui ont l'air de savoir ce qu'ils veulent ! Tout le monde est en fête. On chante, on crie, on s'embrasse. Un Anglais ou un Américain ne comprendra jamais ce que signifiait pour nous ce 25 août 1944. On renaissait, on ne craignait plus d'exprimer tout haut ses opinons, on pouvait agir, donner libre cours à ses sentiments. On était libre ! On était libre ! Le cauchemar était fini. On ne les verrait plus, ces uniformes exécrés. C'était fini. On était libre ! »

Paul LAROCHE DE ROUSSANE  
*Conseiller honoraire à la Cour de cassation*

<sup>15</sup> Véhicule de commandement. – N.D.L.E.

<sup>16</sup> Bœuf salé en conserve. – N.D.L.E.

## Sources et bibliographie

### I – Sources

#### Archives nationales

- AJ/40/879 : Etat major administratif allemand.
- AJ/40/ 897 : Rapports reçus de la Kreiskommandantur 786 Montrouge (mars 1942-février1943).

Archives municipales de Montrouge.

Registres d'enregistrement du courrier reçu à la Kommandantur, registres non cotés.

Archives municipales de Sceaux.

- H24 :

- réquisitions allemandes (1940-1946) ;
- occupation étrangère ;
- courrier de la Kommandantur, bons de commandes, réquisitions (1940-1943) :

- H25 : occupation étrangère ; relations avec l'administration 1939-1945.

### II – Bibliographie

#### Généralités

Henri Amouroux, *La Grande histoire des Français sous l'Occupation*, tome I, *Le peuple du désastre ; quarante millions de pétainistes 1939-1944*, Paris, Laffont, 1997.

Henri Amouroux, *La Vie des Français sous l'Occupation*, Paris, Fayard, 1994.

Jean Pierre Azéma, *De Munich à la Libération 1938-1944*, Paris, Seuil, coll. «Points Histoire », 2002.

Jean Pierre Azéma, *L'Occupation expliquée à mon petit fils*, Paris, Seuil, 2012.

Henri Rousso, *Les Années noires : vivre sous l'occupation*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes Histoire », 1992.

#### Monographie

Didier Decoux, *La Ville de Montrouge dans les années 1942-1947, de l'occupation à la reconstruction*, mémoire de maîtrise sous la direction de Monsieur le Professeur François-Georges Dreyfus, Paris 1996.

#### Témoignage

Jacques Biélinky, *Un journaliste juif à Paris sous l'Occupation, Journal 1940-1942*, présenté par Renée Poznanski, Paris, les Éditions du Cerf, 1992.



DE  
A LA POPULATION DE SCEAUX

J'ai pris aujourd'hui le commandement militaire de Sceaux.  
Les horloges publiques et privées doivent être toutes mises immédiatement à l'heure allemande.

Dès leur retour, les habitants seront tenus de nettoyer chaque jour devant leur maison les rues, jusqu'à la moitié de la chaussée avant 8 heures du matin.

La ville aura à pourvoir à la propreté des autres rues.

La ville doit assurer en temps utile l'enlèvement des ordures ménagères.

Ceux des cafés et restaurants qui sont ouverts, devront être fermés complètement à 23 heures et à partir de cette heure, il est interdit de servir à boire aux militaires de tous grades.

De la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour, toutes les maisons doivent être obscurcies de telle façon qu'aucune lumière ne filtre dehors.

Il est interdit à la population :

- a) de séjourner en dehors de la localité sans autorisation de la Commandanture. Tous les laissez-passer pour la circulation en dehors de Sceaux doivent être demandés à la Mairie et présentés à l'approbation de la Commandanture.
- b) de circuler en automobile. Des exceptions seront accordées dans une mesure limitée pour le service du ravitaillement de la population, ainsi que pour les médecins. Toutes les demandes à ce sujet devront être également adressées au Maire et portées pour vérification et approbation à la Commandanture.
- c) de sortir des habitations entre 21 heures et 5 heures du matin.
- d) de garder en sa possession des armes et des munitions de toute nature. Celles-ci devront être déposées à la Mairie. Les fusils de chasse doivent être déposés chez le Bourgmestre.
- e) d'avoir des communications secrètes avec l'ennemi ou d'en recevoir, soit par fil, soit par T.S.F. ou par moyens optiques.
- f) La possession de pigeons voyageurs. Tous les pigeons voyageurs doivent être tués.
- g) La possession de postes émetteurs de T.S.F. Le dépôt doit en être fait à la Commandanture locale.
- h) Toute sonnerie de cloches.
- i) de cacher des soldats appartenant à l'armée ennemie ou des hommes ayant des obligations de service.
- j) des manifestations pendant les transports des prisonniers, tous rapports avec des prisonniers de guerre, Les photos, les dessins, les peintures, faits en dehors des maisons ou pris de la maison sur la rue.

TOUTE PERSONNE QUI CONTREVIENDRAIT AUX ORDRES et AUX PRESCRIPTIONS CI-DESSUS, SERAIT PUNIE SELON LES LOIS MILITAIRES EN VIGUEUR.

Le Collège des maisons inhabitées est <sup>transportés des</sup> ~~prisonniers~~ <sup>prisonniers</sup> ~~de guerre~~ <sup>de guerre</sup> ~~et soigneusement fermés.~~  
Le Commandant de SCEAUX : Louis Masor

A la population  
(Archives municipales de la ville de Sceaux)

17.6.40.

An den



Herrn Bürgermeister

Sceaux

Ich habe heute die militärische Kommandogewalt in Sceaux übernommen, und erwarte von Ihnen sowohl auch seitens der Bevölkerung ein ruhiges und loyales Verhalten.

Ich mache Sie für Ruhe und Ordnung im Ort verantwortlich. Den erteilten Anweisungen und Befehlen ist unverzüglich zu folgen. Die Ihnen gemäss besonderer Quittung ausgehändigten Plakate sind an den markantesten Stellen der Stadt sowie der unliegenden Gemeinden anzuschlagen und der Bevölkerung zur Kenntnis zu bringen.

Weiterhin ist sofort die beifolgende Bekanntmachung in genügender Anzahl durch Anschlag der Bevölkerung bekannt zu geben.

Hierzu bemerke ich zusätzlich zu Ihrer Information:

zu Punkt 6a) Muster 1 des beiliegenden Passierscheines gilt für den Verkehr ausserhalb der Bürgermeisterei Sceaux. Sie haften mir dafür, dass nur einwandfreie Persönlichkeiten von Ihnen einen derartigen Ausweis erhalten. Sie haben vor Genehmigung des Passierscheines die sorgsamste Auswahl zu treffen.

Muster 2 ist ein Passierschein für den Verkehr auf den Strassen der Stadt innerhalb der Zeit zwischen 21<sup>h</sup> und 5<sup>h</sup>. Dieser Schein ist auf Antrag nur den Ärzten, Hebammen, der Polizei und der Feuerwehr zur Ausübung ihres Dienstes auszustellen.

Muster 3 des Passierscheines gilt für den zivilen Kraftfahrverkehr, der nur in ganz dringenden Fällen Ärzten auszustellen ist.

Alle Passierscheine sind sofort von Ihnen in der vorgeschriebenen Form in Deutsch & Französisch anzufertigen.

Bei der Ausstellung ist der strengste Massstab anzulegen und jeder unnötige Verkehr ausserhalb der vorgeschriebenen Zeiten sowie ausserhalb der Ortschaften zu unterbinden.

Alle Passierscheine sind von Ihnen zu unterschreiben und mit dem Dienstsiegel der Stadt zu versehen, und dann der Ortskommandantur zur Prüfung und Genehmigung vorzulegen.

zu Punkt 6d) die Jagdwaffen sind bei Ihnen aufzubewahren und ist jedes Stück mit einem Etikett zu versehen, das den Namen des Besitzers der Waffe und seine Adresse trägt. Sie haften für ordnungsgemässe Aufbewahrung und Sicherstellung.

10 Stadtpläne sind sofort hereinzureichen.

Der beifolgende Fragebogen ist bis 18.6.40. 18<sup>h</sup> gewissenhaft zu beantworten.

Zur evtl. Bestattung deutscher Soldaten ist ein Platz auf dem Friedhof für zunächst etwa 30 Gräber sicherzustellen.

3 fache Zeichnung über die Lage des Friedhofes sowie die der sichergestellten Gräber ist bis 18.6.40 18<sup>h</sup>. hereinzureichen.

Ortskommandantur Sceaux

*es*  
 Mayor und Kommandant

A Monsieur le Maire de Sceaux  
 (Archives municipales de la ville de Sceaux)

À Monsieur le Maire de Sceaux

J'ai pris aujourd'hui le commandement militaire de Sceaux et j'attends de vous aussi bien que de la population un comportement calme et loyal.

Je vous tiens pour responsable de la tranquillité et de l'ordre. Les prescriptions et les ordres sont à suivre à la lettre. Les affiches correspondantes sont à apposer aux endroits les plus importants de la ville et des communes avoisinantes et à porter à la connaissance des habitants.

6a) Le modèle 1 du laissez passer vaut pour le trafic en dehors de la municipalité de Sceaux. Vous m'assurez que seules quelques personnalités sûres recevront un tel document. Vous devrez observer la plus stricte vigilance pour la délivrance de ce document.

Le modèle 2 vaut pour la circulation dans les rues de la ville entre 21 h et 5 h. Il ne peut être délivré qu'aux médecins, sages-femmes à la police et aux pompiers pour exercer leurs fonctions.

Le modèle 3 vaut pour les transports routiers et n'est à fournir aux médecins qu'en cas d'urgence.

Tous les laissez-passer doivent être traduits immédiatement en français. Vous veillerez à observer la plus stricte vigilance pour la délivrance de ces documents et à éviter le trafic en dehors des horaires et des localités définies.

Vous devrez signer personnellement les documents et y apposer le sceau de la ville puis de le soumettre à la Kommandantur pour qu'il soit examiné et accepté.

Point 6d) Les armes de chasse doivent être gardées par vos soins et pourvues d'une étiquette portant le nom du propriétaire et son adresse. Vous êtes responsable de leur garde et de leur mise en sécurité.

10 plans de ville doivent nous parvenir.

Vous devez répondre consciencieusement au questionnaire joint avant le 18/6/40 18 h.

Pour l'éventuelle inhumation de soldats allemands, vous veillerez à prévoir un emplacement au cimetière pour environ 30 tombes.

Un plan en 3 exemplaires du cimetière et des tombes prévues doit être transmis avant le 18/6/40 18h.

Kommandantur du lieu

Traduction Michèle Chemithe

Kreiskommandantur 786  
Montrouge  
B.Tgb.Nr. /41.

Montrouge, den 11. Nov. 1941

An den  
Vorstand der Gesellschaft  
LES ANTS DE SCEAUX

S c e a u x

Bezugnehmend auf Ihr Schreiben vom 6. November 1941 wird Ihnen hiermit die Genehmigung erteilt, am 15. Nov. 1941 um 21 Uhr in der Bürgermeisterei Sceaux eine Vorlesung über archäologisch-geschichtliche Gesichtspunkte über den Ort Plessis-Robinson abzuhalten.



Kreiskommandant:

Hauptmann.

(Archives municipales de la ville de Sceaux)

A la S<sup>c</sup> des Ants de Sceaux

Comme suite a votre lettre du 6 Nov  
1941, l'autorisation vous est donnée  
d'une réunion pour le 15 Nov 1941  
a 21 h à la mairie de Sceaux,  
concernant la lecture d'un ouvrage  
"Plessis, Robainville"

A24

**« LES AMIS DE SCEAUX » SE RETROUVENT PAR UN FROID GLACIAL POUR UNE VISITE PROJÉTÉE DEPUIS LONGTEMPS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Le 30 janvier 2012

---

Pour rejoindre notre lieu de rendez-vous, 33 quai d'Orsay, nous longeons le ministère des Affaires étrangères dont la façade monumentale apparaît en retrait d'un jardin aux essences variées, puis l'Hôtel de Lassay qui sert depuis 1843 de résidence aux présidents de la Chambre des députés. Nous arrivons au Palais-Bourbon où siègent depuis 1827 les députés de l'Assemblée nationale.



*(Cliché coll. part.)*

En cette fin de janvier, le froid est mordant et nous avons hâte de pénétrer dans le Palais... enfin, notre Présidente Martine Grigaut est appelée pour répondre de nos identités.

Après un passage dans un sas de sécurité, nous entrons dans une petite pièce où sont exposées les gravures et photographies des présidents successifs de l'Assemblée depuis la période révolutionnaire.

Notre guide apparaît avec d'aimables mots d'accueil, il prend notre groupe en mains et nous prodigue quelques rappels historiques.

En 1722 la duchesse de Bourbon, fille de Louis XIV et de Madame de Montespan, sœur du duc du Maine et du comte de Toulouse, fait bâtir sur la rue de l'Université un hôtel dont les beaux jardins descendent en terrasses jusqu'à la Seine. Après sa construction, le Palais-Bourbon devient vite un domaine de plaisance.

Le marquis de Lassay qui souhaite se rapprocher de la duchesse avec laquelle il entretient des liens étroits acquiert le terrain contigu pour faire construire son hôtel. Ils ne seront plus séparés que par une prairie. Cet hôtel comporte un bâtiment de plain-pied entre cour et jardin et couvert d'un toit plat.

L'Hôtel de Lassay est incorporé au domaine et prend le nom de Petit-Bourbon bien que les édifices aient été conçus comme indépendants. Louis XV l'achète en 1756 pour l'utiliser dans la perspective de la place de la Concorde. En 1764 il vend le domaine au Prince de Condé qui l'embellit. La Révolution survient comme s'achèvent les travaux. Le Palais confisqué en 1791, fut déclaré bien de la nation. Il abrita la future école polytechnique avant d'être affecté en 1795 au Conseil des Cinq-Cents. Une salle des séances est construite. De 1794 à 1804, l'Hôtel de Lassay et ses dépendances reçoivent l'École polytechnique. En 1827, le Palais-Bourbon est acquis par l'État pour y installer la Chambre des députés.

En 1807, Napoléon fait élever par Poyet l'actuelle façade en biais par rapport à l'alignement du quai, de façon à être en harmonie avec le péristyle grec de la Madeleine tous deux conçus à l'image d'un temple antique symbolisant la permanence et la dignité des institutions. Il est le seul bâtiment à avancer vers le fleuve en une belle envolée de trente-deux marches, prouesse technique accomplie pour que le Palais soit visible de la place de la Concorde, aménagée par Gabriel de 1755 à 1775. On peut parler de « simulacre républicain » que démentent l'austère colonnade et le fronton allégorique sculpté par Cortot en 1842.

De part et d'autre des marches, deux statues représentent Minerve, déesse de la Sagesse, et Thémis, déesse de la Justice (actuellement des moulages), symbolisant la Législation et la Prudence. Encadrant le bas des gradins, quatre statues d'hommes politiques, Colbert, d'Aguesseau, le chancelier de L'Hospital et Sully.

En 1809, l'Empire recouvre les lieux champêtres du domaine d'une modeste galerie de bois réunissant ainsi les deux édifices.

À la Restauration, les héritiers veulent récupérer leurs biens. Des protestations s'élèvent. Le Palais est alors profondément modifié et l'Hôtel de Lassay est surélevé d'un étage en 1848. Il abritera désormais la résidence du Président de l'Assemblée.

En 1845, l'architecte Jules de Joly prévoit de remplacer la galerie de bois par une galerie digne de servir au passage du Président. Elle reliera le Cabinet du Départ (situé dans l'Hôtel de Lassay) au Palais-Bourbon où se déroulent les séances. Derrière la porte du Cabinet du Départ, deux sculptures de jeunes femmes en bronze ; la coutume veut que le président leur caresse le ventre avant de pénétrer dans l'enceinte, pour leur confier ses desiderata...

Après la chute de la monarchie, le suffrage universel a triomphé, mais déjà le Second Empire perce sous la Deuxième République. La **Galerie des Fêtes** inaugurée le 3 août 1848 au cours d'une brillante fête, est une transition habile entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles, entre Présidence et Assemblée ; elle présente le visage que nous lui connaissons encore aujourd'hui. Avec son plafond en berceau à caissons, ses peintures de François-Joseph Heim, son alternance d'arcades et de doubles pilastres, cette vaste salle s'inspire de la Renaissance. Mais ces lustres éclatants, ces rouges et ors ne sont pas sans rappeler quelque chose des défuntes Tuileries à une extrémité et de la Galerie des Glaces à Versailles de l'autre.



*(Cliché coll. part.)*

C'est cet itinéraire qu'emprunte le Président de l'Assemblée nationale. entre deux haies de gardes républicains pour gagner l'hémicycle.

Les allégories picturales qui décorent la galerie : « *La France victorieuse* » qui brandit des couronnes de chêne et de lauriers et porte le drapeau tricolore surmonté d'un coq d'or, « *Le Bon Gouvernement* » au tympan – avec la jeune Minerve, déesse de la sagesse et de la Force défensive, la Prudence à ses pieds qui se tourne vers la Justice et le Droit « tout un chemin symbolique qui donne à cette traversée sa vertu républicaine. »

Ce sont bien les vertus de notre démocratie : *la Liberté, l'Égalité, la Fraternité* qui soutiennent l'édifice. C'est pourquoi la galerie accueille tous les invités de marque auxquels la République veut rendre hommage (Laurent Fabius).

Nous atteignons maintenant la **Rotonde Alechinsky**, point de contact entre l'Hôtel de Lassay, la Galerie des Fêtes et le Palais-Bourbon. La rotonde s'orne depuis 1992 d'une fresque de Pierre Alechinsky illustrant une inscription du poète Jean Tardieu : « Les hommes cherchent la lumière dans un jardin fragile où frissonnent les couleurs »

Nous parvenons ensuite dans la **Grande Rotonde** qui se présente comme un lieu de passage pour les journalistes qui peuvent y trouver toute la presse dont ils ont besoin. Là aussi se rencontrent les parlementaires : c'est le cadre choisi où se nouent les contacts. Ils peuvent accéder à leurs salles de travail en empruntant un des plus vieux ascenseurs de Paris.

Nous retrouvons là monsieur le député Patrick Devedjian venu nous souhaiter la bienvenue. Il espère que cette visite sera pour nous l'occasion de mieux comprendre comment s'écrit la loi et comment fonctionne notre République. Il nous laisse à l'entrée de la « Salle des Pas Perdus » appelée aussi « Salon de la Paix » dont les plafonds ont été décorés par Horace Vernet. (Entre-autres une jeune romaine tenant un rameau d'olivier). Deux sculptures remarquables en bronze, le Galatée vaincu et le Laocoon, proviennent du château de Marly.

**La Salle des Quatre colonnes** doit son appellation à son architecture caractéristique et donne sur le jardin du même nom. C'est le lieu de rencontres entre députés et journalistes de la presse écrite et surtout audiovisuelle qui peuvent ici recueillir des impressions des députés ou des ministres juste avant leur entrée en séance ou immédiatement à la sortie de l'hémicycle.

Comme dans la salle des **Pas-perdus**, la coutume veut qu'une entrevue entre un homme politique et un journaliste ne soit pas interrompue par un tiers.

### **Jardin et Hôtel de Lassay :**

De la Salle des Quatre colonnes, nous avons la vue sur le Jardin. L'Hôtel de Lassay donne lui-même sur ce jardin, seul vestige des jardins à la française du Palais d'origine.

### **Cour d'honneur :**

Elle a gardé ses proportions d'origine du temps de la Duchesse de Bourbon. Elle accueille en son centre depuis 1989 la sphère des Droits de l'homme, œuvre de l'artiste Walter de Maria. Elle est entourée d'un hémicycle où sont gravés les dix-sept articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ainsi que son préambule.

### **Salon Delacroix :**

Eugène Delacroix fut choisi en 1834 par le ministre de l'Intérieur Adolphe Thiers pour décorer ce lieu aménagé par Jules de Joly. La désignation de l'artiste suscita quelques remous mais bien vite on assista au renversement de l'opinion séduite par cette réalisation. Les frises représentent les thèmes de la Justice, de l'Industrie, de la Guerre et de l'Agriculture.

Sur les pilastres sont personnifiés les mers et les fleuves de France. En raison de sa situation par rapport aux entrées de l'hémicycle, ce salon est utilisé par les députés siégeant à gauche.

### **Salon Casimir Périer :**

Ce salon se situe dans l'axe de l'hémicycle et de la Cour d'Honneur qui donne sur la porte d'entrée ouvrant sur la place du Palais-Bourbon. C'est l'entrée principale du palais et c'est par là, rue de l'Université, qu'arrivent les ministres. C'est aussi dans ce salon que les députés de droite et de gauche peuvent s'entretenir. Ceux du Centre n'ont pas de lieux prévus !

Sur le mur du fond un haut-relief en bronze du sculpteur Dalou placé pour le centenaire de la Révolution. Il représente la séance du 23 juin 1789, trois jours après le Serment du Jeu de Paume que prêtèrent les députés du Tiers état « de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France » (le Roi leur ayant interdit l'accès de la Salle des Menus Plaisirs à Versailles où ils délibéraient habituellement, ils s'étaient transportés dans celle du Jeu de Paume). On voit le prestigieux orateur Mirabeau répondant au fougueux marquis de Dreux-Brézé, chargé par Louis XVI de congédier le Tiers état à l'issue de la séance : « Allez dire au Roi que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons

que par la force des baïonnettes ». A droite figure Jean-Baptiste BAILLY, astronome, doyen du Tiers état et premier président de l'Assemblée nationale, qui lut le Serment du Jeu de Paume, ici représenté mains liées, en martyr de l'ordre public. Arrêté en 1793, il fut guillotiné. Les deux tympanons ont été sculptés par Triquetti. C'est par la porte de bronze que les ministres entrent à l'Assemblée nationale et se rendent dans l'hémicycle pour participer aux débats.

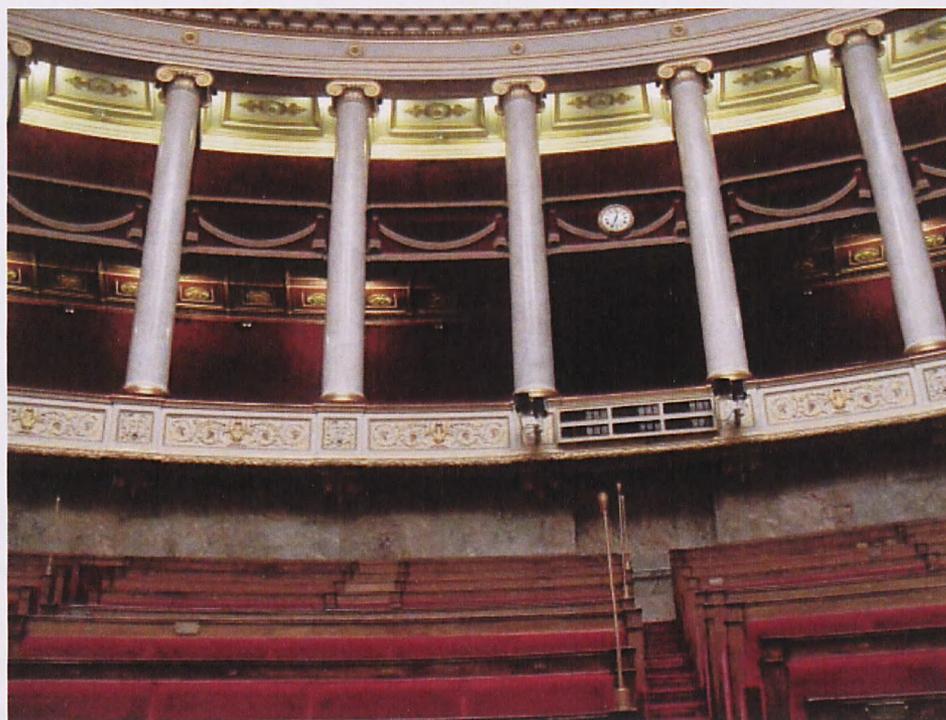
#### SALON PUJOL :

Symétrique du salon Delacroix, il est l'œuvre d'Abel de Pujol qui l'a décoré en trompe-l'œil. En raison de sa situation à droite du perchoir, les députés qui siègent à droite ont coutume de s'y rencontrer.

Nous traversons la **Salle des Conférences** (à l'origine salle à manger de la duchesse). Elle date du règne de Louis-Philippe. Sa configuration est analogue à celle de la salle des Pas-Perdus, dont elle est le pendant. Les peintures ont été exécutées par François-Joseph Heim, l'Histoire et la Renommée. Dans cette salle qui sert de lieu de lecture et de correspondance, se trouve le « piano », meuble composé de casiers au nom des députés qui peuvent ainsi y recevoir des messages.

Au-dessus, un grand tableau « *Repas à la table d'Henri IV* », donné à l'Assemblée nationale ; petite note humoristique, le Roi, fin gourmet, appartenait à la dynastie des Bourbons. Une statue en pied du monarque trône un peu plus loin.

Nous entrons maintenant dans la **Salle des Séances**.



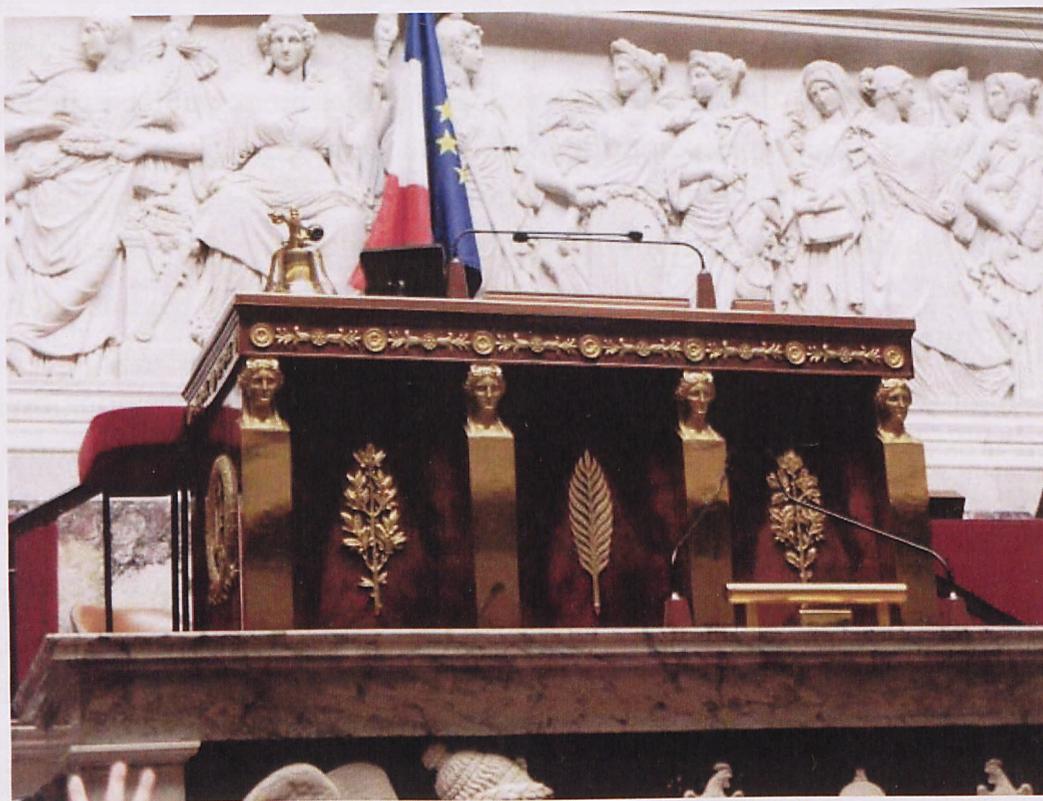
(Cliché coll. part.)

Réalisée à partir de 1829 par Jules de Joly, elle remplace le premier hémicycle .Le fauteuil du Président, décoré par Lemot et Michollon et le bas-relief de la tribune de l'orateur dû également à Lemot datent du Conseil des Cinq-Cents. Le bureau provient du château de Saint-Cloud. L'Histoire y est représentée écrivant les hauts faits proclamés par la Renommée.

La présence du public et de la presse, installés dans les galeries et les tribunes rappelle que les élus délibèrent sous le regard de tous et surtout que la publicité des débats est inscrite dans la Constitution.

Au bas de la tribune de l'orateur sont installés les services des comptes-rendus des débats qui en retracent l'intégralité. Ceux-ci font l'objet d'une version numérisée disponible sur le site officiel de l'Assemblée nationale avant d'être publiée cinq jours plus tard au Journal officiel. Les bureaux situés derrière le Président sont occupés par les fonctionnaires du Service de la Séance.

Le Président dirige les débats de l'Assemblée nationale depuis le « perchoir », point le plus élevé de la salle des Séances. Il se tient face aux cinq cent soixante dix sept députés répartis le long de travées disposées en hémicycle, les députés ne siègent au complet que dans les grandes occasions. Les termes de « droite » et de « gauche » remontent à la Révolution. Ils tirent leur origine du fait que les députés siègent à la gauche ou à la droite du Président. .



*(Cliché coll. part.)*

Le gouvernement, responsable devant le Parlement, est toujours représenté sur les bancs des ministres, situés devant la tribune où se succèdent les orateurs. À côté des bancs du gouvernement, se trouvent les bancs des commissions où prennent place les rapporteurs ayant examiné les textes en commission avant leur discussion en séance publique.

En attendant de pouvoir rentrer dans l'hémicycle, le guide se prête à nos questions sur l'élaboration des lois.

### **La Bibliothèque**

Pour les Amis de Sceaux, c'est certainement le morceau le plus attendu. Elle est de fait un des lieux les plus célèbres de l'Assemblée. Construite en 1832 elle est l'œuvre de Jules de Joly. La décoration des plafonds a été confiée à Delacroix entre 1838 et 1847. À la même époque l'artiste était chargé de la décoration du Palais du Luxembourg. Les sujets des peintures rappellent les classifications anciennes adoptées dans les bibliothèques et évoquent ainsi l'histoire, la philosophie, l'éloquence, la poésie. Dotée d'un fonds très important (environ 800 000 volumes) elle possède notamment une bible du IX<sup>e</sup> siècle, un calendrier du XVI<sup>e</sup> siècle, le manuscrit du procès de Jeanne d'Arc et celui de *La Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau et les vingt-trois volumes de *La campagne d'Égypte*, sans compter les quelques incunables... Elle fait partie du Patrimoine international. Elle est ouverte aux parlementaires, aux fonctionnaires de l'Assemblée ainsi qu'aux chercheurs spécialisés.

Les Amis de Sceaux un peu fatigués mais ravis et éclairés, sont reçus à l'Hôtel de la Questure à l'invitation de Monsieur Devedjian ; ils prennent place par petites tables fleuries de roses dans un décor raffiné. Madame Devedjian vient s'enquérir de leur visite et trouve les mots charmants pour agréments ce repas dans lequel les convives vont commenter leurs impressions en dégustant des plats originaux et délicieux !\*

### **Elaboration des Lois**

– Avant d'être discutés dans l'hémicycle, les projets et propositions de loi font l'objet d'examens plus ou moins longs au sein d'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Le jeu démocratique donne lieu à des séances pimentées et brillantes dans la salle des Séances.

– La première mission des députés est de représenter les Français dans leur diversité politique et de faire vivre le débat d'idées au sein de la démocratie. Ils

---

\* L'Assemblée nationale jouit d'un site [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr). La chaîne parlementaire de l'Assemblée nationale est diffusée sur l'offre gratuite de la TNT, du Satellite, du Câble et de l'ADSL et sur internet [www.lcpan.fr](http://www.lcpan.fr)

votent la loi et disposent également d'un pouvoir de contrôle de l'exécutif qu'ils exercent par les questions d'actualité au gouvernement, par des questions écrites et orales et par des pouvoirs d'investigation lors de commission d'enquête etc.

– Le député ne représente pas uniquement sa circonscription mais la France entière. il détient un mandat national. Mais naturellement chacun des députés noue une relation étroite avec sa circonscription d'élection, dont il défend les intérêts à Paris, par exemple en matière d'emploi ou d'équipements. En contact quotidien avec sa région, il peut faire le lien entre la réalité quotidienne des Français et les grands centres de décision nationaux. Ici nous sommes dans l'Hémicycle. En Angleterre c'est différent, la salle est rectangulaire et il y a moins de places que de députés. Les rapports politiques sont différents ; députés sont face à face, le gouvernement est au milieu. La géométrie a sa place dans le jeu institutionnel !

Le vote de la loi est la mission la plus connue de l'Assemblée nationale qu'elle assure de pair avec le Sénat. Quatre grandes étapes doivent être franchies pour qu'un texte (projet de loi ou proposition de loi) devienne loi de la République :

- ① l'élaboration des projets et propositions de loi ;
- ② l'examen en commission
- ③ l'examen en séance publique ;
- ④ la « navette » examen va-et-vient du texte entre le Sénat et l'Assemblée nationale : en effet pour qu'une loi soit adoptée elle doit l'être dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et par le Sénat ;
- ⑤ enfin la promulgation de la loi par le Président de la République.

L'Assemblée nationale contrôle l'action du gouvernement : ce contrôle vise en priorité à garantir la liberté des citoyens.

- les questions au Gouvernement tous les mardis et mercredis après-midi lorsque l'Assemblée tient session ;
- les questions écrites posées à un ministre à tout moment de la législature et publiées au Journal officiel ;
- la motion de censure et la question de confiance ;
- les commissions d'enquêtes ;
- L'Assemblée nationale et l'Europe :

L'Assemblée est de plus en plus amenée à se prononcer sur des questions concernant l'Union européenne, l'entrée de nouveaux États membres, la réforme des institutions, la transposition en droit français des décisions prises par l'Union.. La Constitution a créé au sein de l'Assemblée une commission des affaires européennes qui a pour mission d'examiner en détail ces questions.

Micheline Henry

### SI LES MOUILLEBŒUFS M'ÉTAIENT CONTÉS...

---

*Compte rendu de la promenade commentée du samedi 22 septembre 2012  
offerte par HistoriCités® aux Amis de Sceaux*

L'histoire du lieu-dit *Les Mouillebœufs* est née de la croisée du ruisseau de la *Fontaine des Moulins* avec le vieux chemin de Paris à Chartres. Ce chemin fut également appelé, de part et d'autre du ruisseau, le chemin de la Cruée (la crue) devenu la rue d'Estienne d'Orves (ex-rue de Châtenay) à Fontenay-aux-Roses et l'avenue Jules Guesde (ex-rue des Mouilleboeuufs) à Sceaux.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le vieux chemin de Chartres coupe les bois et là où nous connaissons aujourd'hui le carrefour des Mouillebœufs une vaste zone marécageuse, parfois en proie à des brouillards épais favorisant les frayeurs nocturnes...

Allons du carrefour, en montant la rue d'Estienne d'Orves, jusqu'à la rue La Fontaine : avant que de recevoir le nom de l'illustre fabuliste en 1900, cette voie était le chemin de la *Fontaine des Moulins* qui mène au sud au lieu-dit la *Fontaine des Moulins*. Cette fontaine est un *fons* (source) qui se trouve être le quatrième affluent principal du grand ruisseau de Fontenay et qui, en raison de son abondance et de la qualité exceptionnelle de son eau, lui donne son nom : le ruisseau de la *Fontaine des Moulins*. Descendons par le trottoir ouest la rue d'Estienne d'Orves pour passer devant la résidence *Les Cottages* : c'est la plus grande parcelle du lotissement datant de 1951 de ce lieu-dit; elle correspond au terrain sur lequel nous trouvons le *fons* des Moulins qui alimentait le *Beau lavoir* de Fontenay qui remonte au moins à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. De Fontenay, de Sceaux, du Plessis-Piquet et de Châtenay, nombreux étaient ceux qui venaient chercher l'eau du *fons* et les blanchisseuses de Fontenay lavaient ici leur linge tout en discutant des nouvelles du pays.

Les soirs de pleine lune, elles allaient étendre le linge aux *Mouillebœufs*, sur la grande prairie de Fontenay, bordée au sud par le ruisseau de la *Fontaine des Moulins*. Mais elles redoutaient de rencontrer deux terribles personnages : l'*Homme noir* de Fontenay, un loup-garou qui sévissait au lavoir et dans le marécage précité... et la *Dame blanche* de Villegénis (hameau près de Verrières-le-Buisson). Cette dernière ne tolérait pas que le chemin de la Cruée fut encombré de pierres sous peine de jeter un mauvais sort aux villageois...

Plus loin encore dans le temps, au *fons des Moulins* et sur tout le parcours du ruisseau éponyme, les Gaulois célébraient le culte de *Borvo*, déesse de l'eau, qu'adulèrent aussi les Romains sous le nom de *Dea Blaviatica*.



Le lavoire de la Fontaine des Moulins dans sa configuration de 1832, vu vers 1910 (© Coll. HistoriCités).

Né au sud de la Fosse Bazin, le ruisseau de la Fontaine des Moulins vient border le sud de Fontenay et le sépare historiquement de Sceaux. Son tracé précis apparaît sur le plan de l'abbé Delagrive de 1740. Ce cours d'eau concerne le Plessis-Robinson, Fontenay, Sceaux, Bourg-la-Reine, et, enfin, L'Hay-les-Roses où il se jette dans la Bièvre.

Vairons, vandoises, épinoches, anguilles mais aussi écrevisses et grenouilles y nageaient tandis que sur les berges insectes et oiseaux venaient s'y abreuver ; ainsi s'explique à Sceaux près du carrefour, l'appellation de la rue des Mésanges. Notre modeste cours d'eau, aujourd'hui intégralement sous buses à l'exception de son passage dans certaines propriétés privées, a une longueur de 2,8 km, dont 1,970 km sur Fontenay et Sceaux, une largeur moyenne de 0,75 m pour une profondeur moyenne de 0,80 m et une pente de 46,81 m, mais il ne doit pas être sous-estimé : ses crues ont été dévastatrices et la plus terrible fut celle du 8 avril 1579 ; le ruisseau et les autres affluents de la Bièvre ainsi que celle-ci sortirent de leur lit pour inonder le quartier Saint-Marcel de Paris.

Comme son nom le laisse deviner, notre ruisseau a animé plusieurs moulins à eau dont celui des moines guillelmites aux *Blagis*, construit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et celui réalisé aux *Mouillebœufs* par les moines Feuillants<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ordre religieux cistercien fondé au XVI<sup>e</sup> siècle et réformé par Henri III en 1577.



Extrait du plan de l'abbé Delagrive de 1740. Nous y repérons : l'étang Colbert (étoile); à l'est de cette pièce d'eau, la source du ruisseau de la Fontaine des Moulins (jardins de l'hôpital Marie-Lannelongue) et le cheminement de celui-ci jusqu'à Bourg-la-Reine ; le fons des Moulins et son « Beau lavoir » (flèche) ; et le vieux chemin de Paris à Chartres. Le ruisseau passe au droit de l'arrêt des bus 194, 294 et 395 (chevron) de l'avenue Jules Guesde (A.N.)

Considérons ici un instant le tracé compliqué du ruisseau : d'abord, après avoir longé, au nord, l'avenue de la Résistance, il la traverse peu avant le panneau marquant l'entrée au Plessis-Robinson, pour pénétrer sur la piste de sortie de l'ancien garage Shell et passer sous l'extrémité nord de l'immeuble en arc de cercle ; ensuite il ressort de cette copropriété et forme une boucle sur le trottoir entre les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> des cinq marronniers (en partant de la gauche) avant de rentrer à nouveau dans celle-ci<sup>1</sup> pour en ressortir au niveau de l'arrêt des bus 194, 294 et 395 de l'avenue Jules Guesde ; puis, il traverse cette avenue – au temps du chemin de la Cruée large de 8 mètres, on franchissait le ruisseau à sec grâce à un ponceau de 6 mètres de large – pour gagner le terrain de la DDE où il passe sous son bâtiment ; enfin il traverse, en direction de la Coulée Verte, le talus du chemin de fer par un aqueduc. Les terres de ce talus proviennent de la tranchée ferroviaire de Fontenay : ces travaux remontent à 1891 quand on construisit la nouvelle antenne ferroviaire

<sup>1</sup> Le ruisseau formant ici la limite territoriale entre Fontenay et Le Plessis-Robinson, la copropriété est à cheval sur ces deux villes avec une cage d'escalier sur Fontenay et deux sur Le Plessis-Robinson.

de Bourg-la-Reine à Sceaux, abandonnant celle de 1846. Furent ainsi réalisés les ponts-rails des Glisières sur Fontenay et de l'avenue de la Gare, à Sceaux.

C'est à l'emplacement même de notre immeuble en arc de cercle que les Feuillants avaient édifié en 1615 un moulin à eau, dit moulin des Feuillants ou moulin Piquet, alimenté par le ruisseau grâce à un bief amont qui devait marquer la limite des territoires de Sceaux, du Plessis-Robinson et de Châtenay-Malabry. Cette dérivation alimentait un petit étang, dit étang des Feuillants, dont le trop plein volontaire venait actionner la roue du moulin, placée en contrebas de la surface de cette pièce d'eau et placée parallèlement au chemin de la Cruée. Un bief aval recueillait l'eau travailleuse qui se jetait alors dans le lit du ruisseau dans le terrain de l'actuel DDE.

Un litige opposa les Feuillants aux autres riverains du ruisseau, dont les sieurs Bouchard et Rousseau, pour le partage de ses eaux. En 1682, un an avant sa mort, Colbert résolut le conflit à sa façon : il fit raser le moulin et combler l'étang. Cependant il nous reste de l'étang deux creux, dont le plus prononcé où s'épanouit le hêtre rouge planté là par les Feuillants lors de leur départ forcé et le contrebas du moulin se rappelle à nous avec la faible cuvette dans laquelle fut construit l'immeuble en arc de cercle en 1968<sup>1</sup>.

Un autre étang alimenté par le ruisseau devait voir le jour non loin de celui des Feuillants : l'étang Rouze ou Rouse (roseau), plus connu sous l'appellation de mare des Mouillebœufs. Située sur le sol de Fontenay, elle n'apparaît sur un plan cadastral qu'en 1838, mais son existence est bien antérieure puisqu'elle fut creusée pour les besoins du marché aux bestiaux de Sceaux<sup>2</sup>. De forme ovale avec un îlot central, elle prendrait place aujourd'hui à l'entrée de l'actuelle avenue de la Résistance, à cheval sur le trottoir sud et la partie gauche de la chaussée. Un toucheur de bœufs placé sur l'îlot dirigeait les bovidés avec une longe, les faisant entrer dans la mare par le petit bain et les en faire ressortir par le grand bain. Lavés, mouillés, les bêtes partaient pour le marché de Sceaux via le chemin de la Cruée et le chemin des Bœufs (rue Houdan). En 1950, la mare, abandonnée depuis longtemps et devenue un cloaque paradis des moustiques, fut supprimée lors du percement de l'avenue de la Résistance. Cette même année, au départ du carrefour, la rue Gambetta (ex-chemin des Glisières)<sup>3</sup> est reprise sur sa plus grande longueur par la nouvelle avenue Paul Langevin, tandis qu'est percée la nouvelle avenue Jean Moulin au détriment des cultures de fruits rouges. Ce n'est qu'à partir de cette époque que l'on met sous buses le ruisseau des Mouillebœufs à Bourg-la-Reine.

Gagnons l'avenue de la Gare : à gauche et à droite du pont-rail, au pied du talus de la voie ferrée, coule l'un des trois affluents scéens du ruisseau, un ru dont la source

---

<sup>1</sup> Auparavant, nous trouvions là une maison « japonisante » construite pour le peintre Fernand Léger.

<sup>2</sup> Le marché de Bourg-la-Reine fut transféré à Sceaux le 12 mars 1677 avant de déménager à La Villette en 1867.

<sup>3</sup> Les Glisières : les glaises.

est à quelques mètres à l'ouest de la halle à marchandises de la gare de Robinson. Des dalles recouvrent ce cours d'eau qui était à l'air libre avant 1975. A droite de notre pont, on peut remarquer un petit édicule en pierre, vestige d'une ancienne glacière, tandis qu'à sa gauche, dans le terrain de la DDE, envahies par la végétation, les ruines d'un ancien moulin à eau étaient visibles jusqu'à la fin des années 1960.

À l'école des Clos Saint-Marcel, nous découvrons la fresque naïve dessinée par des écoliers qui ont représenté là notre ruisseau et la mare des Mouillebœufs. Descendant l'allée des Glisières, nous passons sans nous en rendre compte au dessus du ruisseau, quittant Sceaux pour Fontenay ; sur notre gauche, une porte dans le talus du chemin de fer donne sur l'aqueduc évoqué plus haut. Sur notre droite, le cours d'eau borde l'école, la faculté de droit Jean Monnet et nombre de résidences : à la place de ces constructions étaient auparavant les pépinières Venteclef qui s'étendaient sur 6.000 m<sup>2</sup>. Bien plus loin de nous, du XIV<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 1600, le ruisseau venant limiter au nord leurs terres, était utile ici aux religieux de Saint-Marcel. Depuis 1384, le chapitre de l'église Saint-Marcel jouit d'une censive à Sceaux sur 26,5 arpents<sup>1</sup> ; après 1600, le chapitre ne conserve que la dîme. A l'ouest de leur fief, les religieux de Saint-Marcel avaient pour voisins ceux du prieuré de Plaisir, dont la maison seigneuriale était située dans les emprises de la gare de Robinson : leurs terres se répartissaient de part et d'autre du ruisseau, donc à la fois sur Sceaux et Fontenay.

Gageons qu'après cette petite ballade, vous verrez désormais les Mouillebœufs d'un œil nouveau, celui d'un riche passé.

Thierry Dindeleux.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'arpent de Paris : cent perches de 18 pieds, soit 34,17 ares (rappel : l'arpent commun de cent perches de 20 pieds vaut 42,21 ares et l'arpent du roi ou d'ordonnance vaut cent perches de 22 pieds, soit 51,07 ares).

## ÉPHÉMÉRIDES

---

### JANVIER

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Ville de Sceaux compte 19 697 habitants.
- L'Office Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine est désormais le nouveau bailleur de la résidence des Bas-Coudrais.
- Exposition des artistes scéens sur le *Mur Rouge* de l'Hôtel de Ville du 24 janvier au 25 février.
- Préparation du projet *Mille et une familles*, initié par le Conseil des Familles en partenariat avec la Ville de Sceaux.
- Du 21 janvier au 1<sup>er</sup> février, nouvelle édition de *la Science se livre* à la bibliothèque municipale : le thème retenu : *Tout n'est qu'illusion*.

### FÉVRIER

- Le 37<sup>ème</sup> Cross de Sceaux se déroule le dimanche 12 février.
- Au théâtre des Gémeaux du 8 au 19 février : représentation théâtrale : « Jan karski (*Mon nom est une fiction*) » d'après l'œuvre de Yannick Haenel.

### MARS

- le 8 mars, au 34 boulevard Desgranges, ancienne résidence de l'ancien maire de Sceaux, une plaque commémorative en l'honneur d'Edouard Depreux est dévoilée par le maire Philippe Laurent et Jean- François Kesler, président de l'Institut Edouard Depreux en présence de l'ancien Premier Ministre Michel Rocard.
- Le 9 mars, à l'occasion de la Journée de la Femme, projection de la série documentaire *Au fil de la mémoire : Mémoires de femmes*. Quatre témoignages de Scéennes : Hélène Langevin-Joliot, Josiane Le Goff Ferré, Germaine Pelegrin, Thérèse Pila.
- Pour le cinquantième anniversaire du Cessez le feu de la Guerre d'Algérie, la municipalité en collaboration avec la Fédération des Anciens Combattants en Algérie [F.N.A.C.A.] a publié un livre *Les Scéens et la guerre d'Algérie*.
- Projection au Trianon, le 28 mars, *À l'aveugle* film de Xavier Palud interprété en autres par Jacques Gamblin et Lambert Wilson. Plusieurs scènes du film ont été tournées avenue du président Franklin Roosevelt.
- Demande de classement à l'Inventaire des monuments historiques du *Chalet blanc*, villa située 2 rue du Lycée et construite par Hector Guimard en 1908.
- Du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril Quatrième édition du festival Ciné-Droit à la faculté Jean Monnet avec comme thème *Le Repas*.

## AVRIL

- Dans le cadre de la semaine du dessin et en relation avec l'exposition du Petit Château *Ingres en Miroir* présentant des dessins du peintre conservés au musée de Montauban, plusieurs conférences sont données.
- 22 avril 2012 : Premier tour de l'élection présidentielle.

## MAI

- 6 mai : Second tour de l'élection présidentielle, François Hollande est élu et devient le septième président de la V<sup>e</sup> République.
- Du 3 mai au 2 juin : *Les Rendez-vous chorégraphiques de Sceaux* au théâtre des Géméaux.
- le vendredi 11 mai les élèves des classes de 6èmes et 5èmes de la cité scolaire Lakanal ont participé à une course solidaire en réponse à l'appel de l'association *Action contre la faim*
- Installation de ruches dans le jardin de l'hôtel de ville.
- Le cinéma Trianon inaugure le 16 mai son passage à l'aire numérique.
- 26 et 27 mai : la compagnie « À tout va » est invitée à Sceaux sous le signe de la Commedia-dell Arte.

## JUIN

- Du 31 mai au 2 juin : Opéra en plein air : *Aïda* de Verdi.
- Du 1<sup>er</sup> au 3 juin : Fêtes félibréennes et marché de Provence : Alphonse Daudet est à l'honneur.
- Au cimetière de Sceaux, rénovation de la tombe de l'amiral Tchitchagoff. La Fondation Tchitchagoff a fait élever un monument funéraire en marbre à la mémoire de son célèbre aïeul et de deux membres de sa famille.
- Poursuite par la Ville de son programme de rénovation des sépultures remarquables par leurs qualités architecturales.

## JUILLET- AOÛT

- Rénovation des espaces extérieurs du quartier Charaire entre juillet et septembre. Exposition retraçant l'histoire de l'îlot de 1959 à aujourd'hui dans ce quartier.
- Du 15 juillet au 9 septembre 43<sup>ième</sup> Festival de l'Orangerie.
- Au cours du mois de juillet le Château est « désemballé ». Cette opération de protection s'avérait indispensable lors des travaux de rénovation. Le château « emballé » est l'une des photos de l'exposition *vues insolites des Hauts-de-Seine*, dans le Parc de Sceaux, du 31 mai au 1er décembre.
- 12 juillet au 9 septembre : Premières *Estivales d'art contemporain* sur le mur rouge de l'hôtel de ville.

## SEPTEMBRE

- Du 11 au 29 septembre : exposition *Mille et unes familles*.
- 15 et 16 septembre : journées du Patrimoine. Pour cette occasion les Amis de Sceaux éditent un ouvrage : *Histoire des rues de Sceaux*.
- Pour célébrer le 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Lakanal, conférence le 20 septembre de Jean- Pierre Tarin au sujet de son livre *Joseph Lakanal (1762-1845) apôtre de la République*.

## OCTOBRE

- *Sceaux Magazine* devient *Sceaux Mag* avec des nouveautés comme « Retour en images » sur les événements du mois précédent.
- 19 lycéens des établissements scéens ont obtenu la mention « très bien » et 44 la mention « bien » au baccalauréat.

## NOVEMBRE

- 9 et 10 novembre : Les Amis de Sceaux présentent à l'Ancienne mairie une exposition iconographique consacrée à l'ancien îlot Voltaire de Sceaux.
- Mois de La Photo. À cette occasion, différentes manifestations ont lieu à l'Hôtel de Ville, à l'Animathèque MJC et au CSCB.

## DECEMBRE

- 32<sup>e</sup> Foire aux Santons et Crèches de Provence du 7 au 16 décembre.
- *Heureux Des - Astres* : une exposition originale du collectif Bloc-House à la bibliothèque municipale du 12 décembre au 2 janvier.
- La ville de Sceaux compte 4 stations d'AUTOLIB ; à la première installée fin 2011, avenue du Président Franklin Roosevelt, s'ajoutent celles de la rue Houdan, face à l'hôtel de ville, de l'avenue de la Gare et de la rue de Bagneux.

### Rapport moral 2012

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Élus.  
Madame la Présidente d'honneur,  
Chers amis,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Société des Amis de Sceaux, je remercie Monsieur Philippe Laurent de bien vouloir honorer de sa présence notre Assemblée générale qui sera suivie du vernissage de l'exposition faite en hommage à Madame Gabrielle Garapon, décédée en mars dernier.

Durant l'année 2012, les Amis de Sceaux, ont participé aux journées du Patrimoine : le samedi 15 septembre ils ont proposé dans leur stand une présentation iconographique d'un quartier disparu : l'ilot Voltaire. Cette exposition a été une seconde fois offerte au public le 9 et le 10 novembre dans l'Ancienne mairie.

Deux de nos membres Madame Frechin et Monsieur Dindeleux ont publié un ouvrage, *Histoire des rues de Sceaux*, disponible à notre siège au prix de 20 euros à compter du 1 mars 2013. Vous pouvez aussi remplir un bulletin d'achat à la Maison du tourisme qui nous le transmettra.

Les visites furent également à l'honneur

Le Jeudi 3 et le vendredi 4 mai dernier, une vingtaine d'adhérents se sont retrouvés au Petit Château pour une présentation commentée de l'exposition *Ingres en miroir*.

Nous étions également, le 30 novembre, au même endroit pour faire connaissance, grâce à une conférencière, de l'œuvre du graveur Auguste Lepère. Entre temps, le 22 septembre Monsieur Dindeleux, lors d'une visite promenade nous a conté l'histoire du carrefour intercommunal des Mouilleboeufs.

Enfin 39 de nos membres ont pu visiter, samedi 2 février, le Sénat.

Nous comptons pour cette année 2013 mêler visites locales et parisiennes : nous avons quelques projets ; vous serez prévenus en temps utile.

En 2014, ce sera le centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale mais aussi le 70<sup>ième</sup> anniversaire de la Libération Des Scéens, ont été

contemporains de cet événement à la fois national et mondial et par un certain côté, local, la 2<sup>ème</sup> DB du général Leclerc a emprunté la route d'Orléans pour entrer dans Paris. Il serait souhaitable pour les Amis de Sceaux d'envisager une contribution à la commémoration de ce souvenir. Nous poursuivrons notre collaboration avec les Archives municipales dans le cadre de la convention Ville de Sceaux / Amis de Sceaux.

Le bulletin n° 29 s'ouvre sur trois articles. Le premier consacré à *l'IUT de Sceaux* est enrichi par la contribution de l'ancien Premier Ministre M. Lionel Jospin qui fut professeur et directeur de département à l'IUT de 1970 à 1981 ; le deuxième nous permet de découvrir l'œuvre du sculpteur Georges Gardet, et principalement les bronzes représentant les cerfs du parc de Sceaux, Le dernier des articles porte à la connaissance de nos lecteurs deux textes relatifs à l'occupation allemande à Sceaux de 1940 à 1944. Pour le prochain bulletin, nous accueillerons volontiers de nouvelles plumes ! Comme chaque année vous retrouvez les comptes rendus de visite et les éphémérides Dans ces dernières, figure la rénovation de la tombe de l'Amiral Tchitchagoff. Rappelons à cette occasion les articles d'Edmée de la Grandière dans les bulletins 14 et 16, consacrés à ce Scéen d'adoption.

Nous rendons hommage, dans nos pages In Memoriam, à trois amies disparues cette année : Mesdames Garapon, Rocquemont et Pandellé. Nous avons une pensée émue pour Messieurs Gramet, Gordiet et Harmand récemment décédés.

Nous devons procéder à l'élection du tiers renouvelable du Conseil d'Administration. Mesdames Combarous, Petit et Messieurs Garapon, Gourdin et Jaillard ont accepté de renouveler leur participation. Le poste de Madame Frechin est vacant en raison de sa démission du Conseil d'Administration et de sa fonction de Secrétaire générale depuis octobre dernier. Nous avons fait appel à candidature et avons reçu celle de Madame Bougler.

Avant de procéder aux opérations de vote, je vous demande votre approbation sur les orientations présentées et je vous en remercie.

Martine Grigaut

## In Memoriam

**Gabrielle Garapon** nous a quittés le 24 février 2012. Adhérente de notre association dès sa fondation, elle participa au Conseil d'Administration de 1997 à 2008 quand son fils François lui a succédé.

Née à Bayeux, normande de cœur, dès son plus jeune âge elle est attirée par le dessin, la gravure. Elève à l'école des Beaux-arts de Paris, elle y suit les cours de gravure, quai Malaquais.

Son mari, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé, spécialiste de la littérature française du 17<sup>ème</sup> siècle, est nommé à Oran, sa ville natale. Elle l'y rejoint et, quelques années plus tard, une nouvelle nomination les ramène en France ; d'abord à Caen puis à Paris où il est nommé professeur à la Sorbonne. Ils décident de s'installer dans une banlieue agréable et facilement accessible.

C'est ainsi qu'ils emménagent à Sceaux avec leurs 6 enfants, en 1966, au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de l'ancienne faïencerie, rue des Imbergères, qui appartenait à Etienne Morel, petit fils d' Emile Morel, professeur au lycée Lakanal.

Les trois cousines de ce dernier habitaient le rez-de-chaussée et le premier étage. L'une d'elles, Odette Durand, qui adhéra à notre association, s'occupa activement du quatuor Lœwenguth.

Ce bâtiment n'a pas changé depuis ses origines. En 1735, à l'emplacement d'une ancienne poterie, une manufacture de faïence fut édifiée et la duchesse du Maine en favorisa l'essor. Dès 1750, les directeur et propriétaire dont Jacques Chapelle habitaient ce 2<sup>ème</sup> étage, et l'on peut toujours y voir à l'intérieur les parquets, carrelages et boiseries d'origine.

La période de Sceaux fut, à son dire, une des plus heureuses de sa vie. Elle put à loisir, quand l'éducation des jeunes lui en laissa le temps, « croquer » les vieilles maisons, l'église et surtout son clocher, le parc de Sceaux qu'elle aimait tant. Elle se fit installer un atelier et une presse de gravure, s'occupant elle-même de tirages.

En octobre 1987, il y a 25 ans, elle expose gravures et aquarelles à la Bibliothèque nouvellement installée, ici, rue Honoré de Balzac. Et cela, à l'occasion de la publication du recueil « Images de Sceaux », une suite de dix eaux-fortes gravées par Gabrielle, à tirage limité, et dont la préface fut rédigée par son mari.

Elle a aussi illustré notre Bulletin d'une rubrique *Images du Vieux Sceaux* par des œuvres déjà parues ou originales, du n° 10 au n° 19.

Aujourd'hui, une nouvelle exposition de ses œuvres, présente, des gravures et dessins rehaussés. Elle sera inaugurée à la fin de notre Assemblée générale.

Nous garderons de Gabrielle Garapon le souvenir d'une nature souriante et gracieuse. Elle avait beaucoup de talents et a su les épanouir pour le bonheur de nos yeux ; elle nous restera ainsi toujours présente.

Françoise Petit

**Geneviève Rocquemont** Décédée le 6 juillet 2012, elle naquit en 1923 d'un père professeur de mathématiques au lycée Lakanal et d'une mère institutrice, dans le quartier du Parc de Sceaux où ses parents possédaient une maison avenue Diderot.

Dotée d'une nature généreuse, elle a donné beaucoup de son temps à l'Action sociale notamment à l'A.S.A.M.A. (Association scéenne des amitiés africaines) et au secrétariat de la paroisse Saint Jean-Baptiste.

De sa mère, éducatrice reconnue, elle avait hérité le don d'intéresser les enfants. C'est ainsi qu'elle eut l'idée après la guerre de 1939-1945 à une époque où l'école du Petit Chambord n'était pas encore construite d'ouvrir un « jardin d'enfants » dans leur grande maison familiale.

L'initiative était la bienvenue. Grâce à ses compétences, les enfants qui fréquentaient ce mini cours préparatoire y étaient heureux et les familles nombreuses du quartier du Parc furent très satisfaites de lui confier leur progéniture.

En avançant en âge, elle devint une figure scéenne représentative. Elle s'intéressait à l'histoire de sa commune et c'est tout naturellement qu'elle prit place dans le Conseil d'Administration des Amis de Sceaux où sa mémoire fut souvent sollicitée.

Notre association garde de Geneviève Rocquemont une image ouverte, souriante et dynamique.

Micheline Henry

**Odette Pandellé**, fidèle adhérente des Amis de Sceaux est décédée le 27 juillet 2012.

Son caractère bien trempé avait fait d'elle une personnalité incontestable du quartier Sceaux-Robinson pour lequel elle se dévoua pendant plus de trente ans.

Son nom figure sur la liste Groupe Scéen pour la Participation Locale [G.S.P.L], lors des élections municipales de 1977.

L'année suivante, elle fonde l'Amicale du Quartier de la Gare et des Clos Saint-Marcel qui acquiert le statut d'association en 1983.

En 1987, l'association modifie ses statuts et change de nom devenant l'Amicale de Sceaux-Robinson. Ces renseignements nous ont été aimablement donnés par l'actuel président M Jean Neveu.

A la tête de cette association elle mène un combat pour l'amélioration des conditions de vie des habitants de ce quartier de Sceaux limitrophe des communes de Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et du Plessis-Robinson.

Martine Grigaut



Dauphin qui surmontait la fontaine de la place de l'église,  
donnée par Colbert aux habitants de Sceaux.  
Fonte XIXe siècle  
Collection M.ID.F. fonds Atget. Photo Pascal Lemaître (détails)